

INSTITUT DE FRANCE

ACADÉMIE FRANÇAISE

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 28 NOVEMBRE 1918

PRÉSIDÉE PAR

M. DENYS COCHIN

DIRECTEUR

ORDRE DES LECTURES

1^o Rapport de M. le Secrétaire perpétuel sur les concours de l'année 1918;

2^o Discours de M. le Directeur sur les prix de vertu.

INSTITUT
1918. — 11.

Bibliothèque Maison de l'Orient



165777

ACADÉMIE FRANÇAISE

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 28 NOVEMBRE 1918

RAPPORT

DE

M. ÉTIENNE LAMY

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

SUR LES CONCOURS DE L'ANNÉE 1918

MESSIEURS,

La guerre a, dès ses commencements, envahi avec notre sol toute notre existence et, ici même, fait sien le jour consacré par nos traditions à la récompense des œuvres pacifiques, à la louange des Lettres.

De ceux qui s'étaient promis de servir la France par leur plume, beaucoup, recrutés soudain pour un autre honneur, tombaient en soldats. Ils nous laissaient la fierté que l'intelligence française atteignît à la sublimité par le sacrifice, ils nous laissaient le deuil que le patriotisme creusât tant de vides dans la patrie. Notre piété apparte-

nait à ceux que nous perdions, toutes nos couronnes à des tombes. L'offrande innombrable des morts nous rendait plus douloureuse la misère de la gratitude publique : de presque tous ceux qui lui donnaient leur vie la France ne garderait pas même le nom écrit seulement dans le cœur des mères. Qu'elle fut triste cette fidélité du silence ! Qu'elle fut longue cette station où la France, autre mère de douleur, se tint debout devant la croix ! Mais ce vendredi saint de quatre ans s'achève et nous entendons sonner les cloches de la résurrection.

La résurrection ne nous fera pas oublieux du tombeau. Ce sont tous nos morts qui, rachetant l'avenir, ont fait nos lendemains. Mais nous redevenons maîtres de penser aux vivants et d'associer en un culte indivisible les soldats qui empêchèrent la France de finir et les penseurs qui augmenteront les titres de la France à durer.

Après les maladies graves la première joie des convalescences est la familiarité reprise avec les aïeux de la maison, le pèlerinage intérieur vers les choses devenues plus chères parce qu'on a craint de ne plus les revoir. Ainsi notre péril a ranimé en nous une curiosité affectueuse pour notre histoire. Cette histoire est surtout celle du pouvoir en un pays où le gouvernement n'a guère cessé de conquérir. La royauté française poursuivit cette victoire à travers les siècles et imposa d'autant plus aux yeux qu'elle servait son dessein par un art de majesté extérieure. A mesure qu'elle se complétait des forces prises à tous, elle voulait des pompes et des demeures proportionnées à sa puissance. Plus s'étendaient ses droits, plus augmentait son respect pour elle-même, et la

splendeur croissante des résidences royales raconta les conquêtes faites par la royauté sur la nation. L'ère où la monarchie fut la plus destructrice de franchises et la plus édifiatrice de palais fut le règne de Louis XIV. Le souverain qui achevait l'œuvre royale par la formule : « L'État c'est moi », se devait de donner aux deux pouvoirs qu'il avait confondus une demeure digne d'eux. Ce fut Versailles.

Versailles a trouvé son historien : Pierre de Nolhac.

Il y a une logique secrète dans les attrait qui portent certains hommes aux travaux les plus dissemblables. Nolhac s'était acquis sa première renommée par ses découvertes sur la Renaissance. La Renaissance fut internationale par la curiosité savante, comme le moyen âge par la croyance doctrinale. Un jour vint où l'hommage à la civilisation commune de l'Europe sembla à Nolhac une négligence envers notre France isolée par la défaite. Mais son culte de la vie générale persistait dans son culte de patriotisme et le porta vers le moment de la vie française où elle s'étendit en inspiratrice sur l'Europe, et la splendeur des XVII^e et XVIII^e siècles le conduisit à Versailles d'où rayonnait cet éclat. L'historien familier avec les chefs et les compagnes, légitimes ou non, de la monarchie légitime aida le curieux de l'art royal à suivre les scènes de l'incomparable théâtre et à comprendre les changements du décor lui-même. Car le palais élevé par Louis XIV, comme l'immuable symbole de la souveraineté, se modifia sans cesse. Et l'écrivain, par une leçon géminée de psychologie et d'architecture montre comment chaque prince voulut mettre sa marque personnelle dans la repré-

sensation de l'omnipotence héréditaire; comment la fantaisie des femmes, par un caprice de contradiction, s'enticha des petits appartements et gagna la gageure d'associer le minuscule et l'immense; comment la lente nouveauté que la croissance des arbres plantés par Le Nôtre apportait à l'aspect des jardins ne suffit plus aux courtisans lassés par la monotonie du rectiligne, et conquis par « la nature » des paysagistes anglais. Contre ces variations du goût, la meilleure défense de Versailles fut la pénurie des finances, vers la fin de l'ancien régime. Et quand un régime nouveau succéda, sous lequel il y avait sûreté seulement pour les hommes et les choses auxquels il ne pensait pas, la Révolution épargna Versailles en l'oubliant. Toute aux guerres civiles ou étrangères, elle le laissa devenir le plus magnifique désert de la France.

En accordant le grand prix Gobert à Pierre de Nolhac nous n'avons pas voulu le tenir quitte envers son œuvre. L'existence de Versailles ne se termine pas où il en suspend le récit. Elle a abrité durant le XIX^e siècle une grande fierté et une grande humiliation qui sont aussi de l'histoire. Quand le pouvoir revint aux descendants de Louis XIV, le palais leur sembla démesuré, pour notre fortune amoindrie. Notre passé seul était assez grand pour remplir l'édifice : il fut consacré aux siècles de la gloire française : idée belle, supérieure à l'exécution. Mais là même où était rappelé ce que la France avait été, même chez les autres, l'étranger un jour se crut chez lui, et c'est dans la galerie des Glaces qu'il restaura l'Empire allemand. C'était un nouvel ordre de choses. Bien que la race germanique soit née convoiteuse et guerrière, sa

division en États indépendants et jaloux donnait sa faiblesse en garantie au repos du monde. A Versailles toute l'Allemagne s'unifia dans la Prusse. Aussitôt la sécurité disparut des affaires humaines. Pendant les quarante-trois ans d'une paix qui fut une préparation à la guerre, l'attitude de l'Allemagne n'a pas permis d'ignorer son ambition d'omnipotence, et la guerre de 1914 n'a pas permis d'ignorer quel sort cette omnipotence préparait à la société humaine.

Alors la résistance des peuples et la résistance des choses ont précipité une suite d'événements si imprévus, si extraordinaires, si enchaînés, si rapides, que leur puissance et leur ordre dépassent l'industrie humaine et atteignent à la majesté des châtiments providentiels. Le peuple le plus redoutable conduit par l'obstination de ses attentats contre la force morale à la ruine de sa force matérielle, le plus attentif des États, dissipant en quatre années une habileté de deux siècles, l'anarchie par laquelle il espérait abattre ses adversaires, le gagnant par contagion en quelques mois, le plus populaire des Empires renversé en quelques heures, tout cela dépasse les calculs des politiques et atteste la justice supérieure à eux.

Cette justice mystérieuse se plaît souvent à confondre ses adversaires là même où ils l'ont défiée, comme si la contradiction des fortunes était plus éducatrice dans la similitude des lieux, comme si les choses mêmes avaient un honneur silencieux qui ait droit à des réparations. Cette revanche voudrait qu'où fut signée la paix de notre défaite se signât la paix de notre victoire. Sans doute ce

qui s'éleva alors n'est plus à détruire. Déjà la révolution allemande a renversé à la fois et l'Empire et les royautes qui l'avaient établi. Mais que vaut cette garantie? L'Allemagne punit-elle son Empereur d'avoir voulu l'injustice ou de ne l'avoir pas accomplie? Sera-ce une sûreté que la confédération monarchique se change en une république unitaire? Si ce qui fut fondé en 1871 n'existe plus, quelque chose qui n'existait pas est à créer. Jusqu'ici les négociateurs croyaient leur tâche finie, quand ils avaient maintenu durant la durée des signatures l'accord des États qui n'engageaient pas l'avenir. Mais la guerre est devenue si affreuse que sauver d'elle l'avenir devient le plus impérieux devoir du présent. Désormais la tâche est de rendre continue et efficace la volonté qui sanctionne la paix. Établir les moyens par lesquels les peuples demeureront prêts à réduire à l'impuissance par leurs forces unies, tout perturbateur du repos public, voilà la nouveauté des prochains pactes. Si ce bienfait, auquel l'espoir a donné d'avance un nom comme aux enfants attendus, nous est accordé, si la Société des Nations naît, le lieu de sa naissance n'est pas chose indifférente. Puisse l'histoire dire qu'où l'Empire allemand avait, par la force d'un seul peuple, préparé l'asservissement de tous, la Société des Nations a garanti contre le retour de cette menace la résistance de tous. Versailles aura connu alors la revanche la plus réparatrice pour la France et la plus victorieuse pour la civilisation.

Faisons un autre souhait. Les résidences royales sont une image de la royauté. Elles se succèdent, une seule règne à la fois, l'avènement de chacune destitue la précé-

dente et leurs aspects comme leur remplacement rendent sensible aux yeux l'extension unitaire de la monarchie. Mais cette unité, pour s'établir, détruisait les puissances multiples, collectives, autonomes, spontanées, dont vécut le moyen âge. Et ces puissances aussi eurent leurs symboles dans leurs demeures. C'étaient pour la féodalité, ses châteaux, pour les corporations de métier leurs « maisons », pour le tiers état ses hôtels de ville et les remparts de ses cités. Ces témoins de pierre n'importent pas moins que ceux de pierre royale, car ceux-ci racontent une dynastie et ceux-là une société; et l'ordre, ni le goût, ni la dignité des uns ne l'emporte sur l'abondance, la variété, l'inépuisable inspiration des autres. A ceux-ci la guerre a été plus cruelle que le temps. C'est dans notre Nord que les corporations et les cités s'enorgueillissaient davantage de leur vie commune et de ses monuments. C'est dans notre Ile-de-France et dans ses alentours que nos pères ont gagnés par le charme de cette terre et comme prescient de l'importance réservée à cette contrée, avaient multiplié les cités voisines et les forteresses rivales. C'est où ils avaient le plus construit que l'envahisseur a fait le plus de ruines. Vienne bientôt le livre où la surabondance de vie et d'art répandue dans ses demeures par le moyen âge recevra la même louange qu'a obtenue la plus magnifique demeure du pouvoir absolu! Que les blessures faites par l'ennemi au passé même montrent leurs vides, que la description et le dessin fassent renaître la beauté ensevelie sous l'écrasement informe. Comparons ce que le génie français édifia en des temps appelés parfois notre âge ingrat, et ce que

le génie allemand vient d'anéantir par les dernières perfections de sa force.

Une autre de nos forces nationales fut édicatrice, c'est la force religieuse. En celle-là furent unies toutes les autres, royale, aristocratique, bourgeoise et populaire. Ailleurs elles se divisaient, là elles s'ajoutèrent. Elles bâtissaient les unes contre les autres les demeures des intérêts, elles élevèrent ensemble les demeures de l'espérance. Seules celles-ci jaillirent par l'initiative spontanée et universelle où les uns offrirent leur savoir, les autres leurs ressources et leurs bras. L'élan d'âme qui les avait conçues inspira les contrastes de leur harmonie, leur stabilité massive, leur hardiesse aérienne, leur mystérieuse majesté, et, imposant à la matière même des audaces nouvelles, transforma l'architecture jusqu'à la transfiguration. Nous n'avons plus à attendre l'historien de cette beauté, nous le possédons, c'est M. Émile Mâle. A son ouvrage sur *l'Art religieux en France* aux XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, l'Académie décerne le grand prix Broquette-Gonin, et à ceux qui s'étonneraient qu'ainsi elle traite un écrivain d'art en philosophe, elle répond : il a été l'un et l'autre pour avoir vu et dit ce qui donna à toutes ces églises, dans la différence perpétuellement originale de leur structure, la pathétique unité de leur expression.

Le moyen âge a enfanté des siècles qui rougissaient de leur père. Parce qu'ils ne le comprenaient plus, ils lui ont contesté de s'être compris lui-même, comme s'il avait cru, faute de penser. La demeure du Christ a paru à beaucoup le sépulcre vide qu'un fantôme d'ange garde, et

vers lequel se hâtent des femmes. Au moyen âge la pauvreté de l'apport évangélique fut-elle enrichie par les innombrables constructeurs d'églises, chacun libre d'embellir ce qu'il avait à exprimer, et tous interprètes de légendes et de rêves?

Jamais au contraire l'intelligence ne chercha la vérité d'un regard plus universel et ne hiérarchisa dans une synthèse plus rigoureuse les problèmes à résoudre. Sa raison chercha avant tout la raison de la vie. Cet univers l'angoissait d'une énigme : la contradiction entre l'infini de nos espoirs et la brièveté de nos jours, entre notre inlassable poursuite de la joie toujours fugitive et notre répulsion invincible pour la douleur, perpétuelle compagne. En comparant à l'évidence des faits l'incertitude des hypothèses, elle tint pour seule raisonnable l'opinion que le Créateur, tout-puissant, juste et bon, de l'homme, a créé la vie présente comme une épreuve où l'homme, libre et tenté par le mal, peut mériter par ses victoires sur lui-même la récompense du bonheur dans une vie future et sans fin. Cette doctrine, dès l'origine, s'était élevée des peuples qui s'ignoraient, comme l'écho d'une révélation universelle et divine. Aux croyants du XIII^e siècle, le christianisme offrait la plénitude de cette révélation, la connaissance de la chute, la promesse du pardon, l'expérience que les vertus prescrites comme la rançon de l'autre monde n'étaient pas moins souveraines pour assurer dès celui-ci à l'homme la paix avec lui-même et avec les autres, la paix souhaitée par le Christ aux disciples comme le meilleur des biens terrestres. Conscients que l'enchaînement de conséquences

leur assurait tout, et que l'incrédulité, en leur dérobant toute certitude sur eux-mêmes, leur enlevait tout, ils avaient l'horreur du doute. Ce n'est pas la faiblesse mais la puissance de leur raison qui les avait conduits à la foi. Cette foi, à son tour, les faisait vivre plus dans le monde invisible que dans le monde présent, et pour eux le plus nécessaire des savoirs était la possession de la vérité sur l'existence future.

La vérité a pour preuve et pour privilège l'unité. C'est par son unité que dure sa double vertu d'accroître en chacun la confiance à ce qu'il croit, et de maintenir entre tous la concorde. Plus que tout autre devait rester une, la vérité religieuse. Or, elle risquait de s'altérer par les témoignages même que lui croirait rendre la piété et par leurs divergences.

Les intellectuels du XIII^e siècle voulurent que la foi générale gardât la stricte observance. Maintenir par l'unité de la doctrine l'unité de la conscience humaine fut leur acte de charité parfaite envers leur temps. Or, ce trésor immatériel de la foi ne pouvait être versé dans l'âme que par les sens. Les yeux et les oreilles étaient les introducteurs de l'invisible dans le silence de l'adoration. Rendre visible ce qui devait rester immuable fut l'emploi assigné aux cathédrales par les gardiens de la foi.

« Au moyen âge toute forme est le vêtement d'une pensée, » dit M. Mâle et il montre, précise, la pensée que vêtit la pierre chrétienne. La foi était esprit et la cathédrale matière, mais la matière rendait témoignage à l'esprit. L'une et elle s'unissaient dans le culte. Les invocations à la lumière, à la pureté des lieux hauts, étaient

empruntées par le monde intérieur au monde extérieur; la trinité, des personnes divines et des vertus théologiques, l'égalité de chiffres entre les péchés capitaux, les dons du Saint-Esprit, les Sacrements, et bien d'autres similitudes, attestaient la secrète vertu des nombres. L'édifice religieux inscrirait ces nombres mystiques dans ses porches, ses nefs, ses piliers, enfoncerait ses cryptes dans la région des sépultures, ferait monter vers les altitudes l'ascension de ses désirs, et donnerait place dans son étendue aux rayonnements de la certitude et aux profondeurs obscures du mystère. L'Évangile avait instruit surtout par paraboles, qui disaient l'autre vie par les mots, les détails, les simplicités de la vie présente. Ces images visibles de l'invisible pareraient de leur beauté symbolique les églises et rappelleraient, par allusions à la manière du Christ, les préceptes surhumains. Le christianisme lui-même offrait, plus claire que les allusions, son histoire : fait pour des hommes, établi par Dieu qui, pour le fonder, était devenu homme, confié à des Saints qui étaient des hommes, il avait pris corps avec eux; leurs actes, leurs souffrances, leurs exemples retrouveraient vie dans la cathédrale par le ciseau des sculpteurs, par le pinceau des peintres. Le miracle des faits ressusciterait dans la gloire des porches et des murs. Une bible et un évangile toujours ouverts s'étendraient devant les foules, écriture d'autant plus précieuse que les foules n'en savaient pas encore lire d'autre.

Autant fut synthétique l'intelligence de ce que la cathédrale devait être autant l'exécution de l'œuvre s'ordonna par une hiérarchie d'autorité. Que le plan d'ensemble et

le détail de chaque partie fut abandonné à la fantaisie de travailleurs trop modestes encore pour s'appeler artistes est la plus anachronique des hypothèses. Les maîtres du XIII^e siècle, les gardiens de la foi, avaient trop souci d'elle pour ne pas craindre que même par les symboles, les légendes, et surtout l'histoire du catholicisme, elle ne s'altérât si ces interprétations de la doctrine étaient au choix des moins doctes. Aux plus doctes appartenait le privilège de statuer sur tout ce qui, dans la cathédrale, avait un sens religieux. La place, l'orientation, l'étendue, la hauteur, la part de la lumière et de l'ombre, l'espace dû à l'enseignement muet et perpétuel du ciseau et de la couleur furent, sans conteste et partout où l'on bâtissait, décidés par les gens d'Église. Eux encore connaissaient et réservaient aux grandes vérités de la croyance les places les plus importantes, et contenaient en de justes limites les dévotions particulières. Eux seuls, qu'il s'agit de peintures, de sculptures ou de vitraux, décidaient non seulement des sujets, mais des personnages et des scènes. Eux-mêmes, qu'il s'agit de Dieu, du Christ, des apôtres, des évangélistes, des anges, des saints, des démons, n'étaient pas plus libres que les ouvriers de représenter à leur gré. Une tradition très ancienne avait assigné aux principaux personnages dans le drame du salut, des traits, des attitudes, des costumes, des emblèmes : on eût considéré comme suspecte une piété irrespectueuse de ces respects consacrés. Ainsi toute la religion apparaissait familière à chaque fidèle, vint-il pour la première fois dans une église inconnue, sur un sol étranger, et les générations avaient conscience de se succéder en des croyances plus

durables que les siècles et plus unes que les patries.

Loin donc que la splendeur gothique soit le chef-d'œuvre de l'inspiration individuelle, c'est seulement dans les accessoires, là où n'était engagée aucune vérité, que s'exerce l'initiative de l'ouvrier et qu'il se donne pour se distraire la compagnie des animaux et des fleurs. Ce fut assez pour créer une surabondance inépuisable de décoration. Mais l'essentiel ne fut pas une parure laissée à la fantaisie des laïcs, ce fut une doctrine soumise à un magistère scrupuleux. La pierre même eut son orthodoxie. Voilà pourquoi les édifices de cette époque produisent une impression si profonde ; ils ne révèlent pas seulement le génie d'un art, ils contiennent l'âme d'une société.

Cette âme ne reconnut plus sa demeure quand survinrent trois changements. D'abord la Renaissance réhabilitant la beauté terrestre, et surtout la splendeur nue du corps humain que l'Église avait pour suspecte et tenait voilée, tourna vers les joies immédiates une part croissante des désirs, rendit moins nécessaire à presque tous et plus redoutable à plusieurs le monde futur. Ensuite l'imprimerie, créatrice de lecteurs, fit succéder au temps où les foules, instruites ensemble par les leçons à jamais répétées de la chaire et des murs religieux, gardaient une âme collective, un temps où la surprise d'hypothèses multiples et le goût d'arguments nouveaux désagrégeaient dans la solitude des réflexions individuelles la solidarité des doctrines communes et substituait à l'esprit de soumission l'esprit de controverse. La Réforme enfin, enlevant au Catholicisme sa puissance de bloc indivisible, appela le sens individuel à choisir la vérité reli-

gieuse, fit la raison juge de Dieu même, la rendit tentatrice pour ceux même qui la tenaient dans la vieille dépendance et jusque chez les catholiques introduisit la contagion du doute.

Chacune de ces causes travailla à amoindrir en France la ferveur de certitude morale qui avait été la puissance du XIII^e siècle et de son architecture. On continue à construire des églises gothiques, mais les maîtres de la doctrine désapprennent de commander, les maîtres de l'outil désapprennent d'obéir, l'émancipation des artistes multiplie l'audace novatrice de leur goût et les beautés en soi admirables de l'inspiration individuelle. Mais cette surabondance même dépouille les églises, car elle leur enlève l'unité de leur témoignage, et l'art garde son style en perdant son génie.

M. Mâle a rendu une belle justice aux siècles que l'étendue de la raison conduisait à l'humilité des croyances, l'humilité à la discipline, et la discipline aux vertus. Et combien son long pèlerinage aux sanctuaires d'alors était opportun ! Et combien parmi eux ne nous apparaîtront plus que dans son récit ! Où il était venu, est venu l'Allemand. Où la ruine des murs semble partielle, la ruine du sentiment qu'ils abritaient restera irréparable. Quand les contemporains ont à restaurer une œuvre qu'ils seraient incapables de faire, ils introduisent en elle leur esprit et non le sien, la restauration est une imposture, et le passé reste deux fois mort de ses blessures et de leurs soins. Laisser intacts ces témoins d'une vie glorieuse pour la chrétienté universelle était l'intérêt du monde entier. Pourquoi le peuple de la science n'a-t-il pas respecté Laon,

la cathédrale de la science « et qui a elle-même la figure sévère d'un docteur »? Pourquoi le peuple de la vertu n'a-t-il pas respecté Amiens « où il est impossible d'entrer sans se sentir purifié »? Parce que si les cathédrales sont le patrimoine commun de l'Europe catholique, « les autres cathédrales du monde chrétien qui toutes sont postérieures aux nôtres, n'ont pas su dire tant de choses ni le dire dans un si bel ordre », parce que « dans le domaine de l'art, la France n'a rien fait de plus grand ». Et pourquoi Reims a-t-elle été détruite jusqu'à l'anéantissement? Parce que « Reims est la cathédrale nationale », que si les autres sont catholiques c'est-à-dire internationales, celle-là est française » : française depuis le baptême de Clovis sculpté sur la façade jusqu'aux rois lumineux de ses vitraux, jusqu'au portail triomphal comme une tenture de sacre.

Les cathédrales sont les reliquaires d'un trésor plus précieux qu'elles. La destruction des plus parfaites n'est pas une perte complète tant que se libère de leur ruine l'esprit dont elles furent le corps. Si la société n'y va plus apprendre unanime les vertus et les croyances, survit la fidélité d'une élite; si augmente le nombre des étrangers au christianisme, pour d'autres l'unique sollicitude est la crainte de ne pas être assez chrétien, et notre temps perpétue les associations d'impiété et les ordres religieux. De ceux-ci la plupart se proposent, comme l'effort le plus parfait de leur vocation, leur obéissance au précepte du Christ lui-même et prouvent leur amour de Dieu par leur amour du prochain. Infirmes, vieillards, malades, abandonnés, ignorants, pauvres ont été choisis comme

compagnons par les préférés de la jeunesse, de la vigueur, de la beauté, de la fortune et du savoir. En France surtout se recrutent ces serviteurs et ces servantes volontaires et perpétuels de la détresse humaine. Comme il n'est pas de pays où elle ne les attende, il n'est de pays où ils ne la rejoignent, et il était naturel qu'ils se sentissent attirés par celui où le Christ a donné l'exemple. Dans les Lieux saints, quand la France par la lassitude de ses chevaliers perdit la royauté de l'épée, elle demeura, par la séculaire persévérance de ses moines, la reine de la miséricorde. A ceux-ci le zèle de leur double tendresse envers le pays de leur origine et le pays de leur vocation inspira d'enseigner la langue qui, introduite d'abord par nos soldats, maintenue par nos marchands, accréditée par les services des missionnaires, a donné aux diverses races de la Palestine et de la Syrie une voix internationale et une culture française.

Après huit siècles cette œuvre a été interrompue il y a quatre ans : ses ouvriers furent chassés. Notre victoire leur rouvrit l'accès de régions où moins que jamais la France doit se croire étrangère. Nul instant ne fut plus opportun pour porter le vœu de ceux qui réfléchissent à ceux qui gouvernent, et pour accréditer ceux qui furent en Orient les plus infatigables, les plus désintéressés et les plus efficaces de nos ambassadeurs. Depuis que l'Académie a fondé un prix pour les gardiens de la Langue française au dehors, il a été offert tour à tour aux missionnaires qui la sèment en Asie, la propagent dans l'Europe levantine, l'acclimatent en Afrique. Aujourd'hui nous partageons les 10000 francs de ce prix entre neuf

congrégations françaises qui avaient leur principal établissement à Jérusalem et y enseignaient notre langue. Que ce vote accompagne ces hommes et ces femmes quand, récompensés de leurs épreuves par la liberté de poursuivre leur effort, ils rouvriront leurs écoles par ces mots pour toute plainte : « La leçon continue ! »

La langue française est enseignée ici par d'autres maîtres, les maîtres de ses harmonies, de ses délicatesses, de ses retentissements, de ses douceurs et de ses persuasions : nos écrivains de vers et de prose. Cette année ils ont engrangé la dernière moisson de la guerre, une moisson saine, brillante et lourde qui vaudrait d'être pesée grain par grain. Mais il y en a trop, leur abondance se fait tort, et pour achever une tâche qu'il a fallu restreindre à l'examen des grands prix, j'arrive au grand prix de littérature.

Gérard d'Houville est un romancier : ses œuvres sont assez abondantes pour prouver que dans son imagination il n'y a pas de pauvreté et l'on n'y rencontre pas davantage cette autre pauvreté du talent qui s'épuise à produire trop. Mais la richesse de cette imagination est gouvernée par une telle loi d'unité que tous ses romans racontent la même histoire de cœur. L'amour y règne souverain absolu, ceux à qui il commande lui cèdent sans combat ni remords, la famille, le mari, le devoir cessent de compter dès que paraît l'amant. N'allez pas conclure à la passion débordée qui submerge, emporte et remplace tout, a pour excuses sa violence d'élément. Ici l'amour est une fantaisie voluptueuse de l'ennui plus encore que des sens. Il n'a pas besoin de se chercher des raisons profondes, ni l'exact synchronisme des cœurs. Il est une contagion générale et

bénigne, elle menace tous ceux qu'elle n'a pas encore atteints, elle se déclare dès que la rencontre d'un homme et d'une femme rapproche la jeunesse de leur âge, l'élégance de leurs allures, et une certaine affinité de leurs corps. Les qualités de leur personne morale ne sont pour rien dans leur attrait. Un sens aigu de la réalité dénigrante les immunise contre les illusions qu'on jugeait autrefois les plus sûres conservatrices de la tendresse. L'homme ne s'abuse-t-il point sur la légèreté, l'insignifiance, le mensonge de la femme, et la femme sur l'égoïsme, l'inconstance, la sécheresse et la vanité de l'homme : ces découvertes n'enlèvent rien au plaisir que lui et elle se donnent l'un à l'autre en se demandant si peu d'eux-mêmes. Ils ne se trompent pas sur les chances de durée qu'offre un tel amour, et ne s'exagèrent pas le prix de ce qu'ils savent interchangeable. Leur caprice pendant qu'il les tient ne les absorbe pas et lui assignent ses heures, il ne faut qu'il trouble mais complète les rites mondains de leurs habitudes, il ne remplit pas leur vie mais en amuse le vide. Dans la diversité des intrigues et des personnages se refait le même voyage à Cythère, où plusieurs vont plusieurs fois, où personne ne cherche pour toujours la solitude à deux, où les prévoyants portent d'avance leur billet de retour. Pourquoi le plus vain, le plus instable, le plus médiocre, le plus banal des caprices domine-t-il, annule-t-il les affections les plus légitimes, les plus nobles? Comment cet invraisemblable désordre semble-t-il dans ces récits l'ordre légitime des choses?

Je m'aperçois que je donne les raisons de ne pas offrir à cette œuvre le grand prix de littérature. J'arrive à la

raison de le lui offrir : la qualité du talent. Gérard d'Houville a reçu en surabondance les dons d'écrire, et d'abord le plus rare, celui de cacher l'écrivain. Beaucoup entre le lecteur et le sujet qu'ils traitent s'interposent par leurs qualités, par leurs défauts, par leurs marques de fabrique, et leur façon de voir les choses apparaît plus que les choses. Gérard d'Houville possède l'art de disparaître dans son œuvre, il n'a pas de manies, les inattentifs croiraient qu'il n'a pas de style, tant ce style par sa clarté semble la lumière même des choses. Et pourtant, que cet art est multiple dans la subtilité où il semble se dissoudre ! Il a l'originalité de la fantaisie, l'abondance des comparaisons parfois émouvantes, plus souvent comiques, presque toujours imprévues. Il a un mouvement de verve continue et nonchalante qui pare la monotonie des situations et la médiocrité des personnages, il anime de vie les moindres détails de la vie, il a le secret du naturel. L'auteur, — c'est, paraît-il, une femme, — va et vient dans ses récits comme une femme, dont l'élégance est native, les gestes harmonieux et le ton juste, va et vient dans son chez soi, y promène le joli désordre de ses conversations pour le seul plaisir de ses amies et d'elle-même. Et comme son art semble s'ignorer, il ne porte jamais ce faix du labeur qui ne charge pas l'écrivain sans devenir lourd au public : pour elle le labeur serait de résister à son instinct de fécondité intellectuelle. Elle crée moins ses œuvres qu'elle ne les laisse se détacher d'elle, semblable à ces oiseaux qui promènent, pour leur plaisir indolent, leur robe nuancée et lisse, et sans effort laissent tomber le surcroît de leurs plumes.

Le scepticisme sensuel qui dans ces œuvres s'affirme comme la loi de l'existence est en contradiction avec le stoïcisme mystique et la pureté candide que l'Académie honorait hier dans les œuvres de Francis Jammes et de Charles Géniaux. L'Académie, couronnant tour à tour sans se contredire les doctrines les plus opposées, indique-t-elle qu'ici le fonds importe peu et que la forme est tout ?

Sur l'art et ses privilèges le débat n'est qu'un incident de la querelle générale entre l'esprit de dissociation et l'esprit de conséquence. Certains se croient seuls fidèles à l'art parce qu'ils appartiennent à lui seul. Sa mission est d'accroître dans le monde la beauté, il est maître de la chercher partout. Que sous le nom d'intérêt public, de morale ou de pudeur, les ennemis de cette beauté la condamnent, il n'a rien à leur céder, dès que, par les émotions dont il enrichit la sensibilité, il multiplie la joie de vivre.

L'art est en effet étranger aux lois sociales quand il s'inspire de sujets étrangers à elles. Les individus et les sociétés qui poursuivent le chemin ont besoin parfois de détentes où ils reprennent haleine. L'art a de quoi charmer ces repos par des œuvres semblables aux chants que les caravanes écoutent durant les haltes, près des charges déposées. Et ce chant délasse d'autant plus les voyageurs qu'il les emporte plus loin de leur route et de leur vie.

Mais aspire-t-il à une fonction plus importante, prétend-il à une influence sur la marche du monde, l'art ne répond plus à tout en multipliant la joie de vivre. Cela suffirait si l'homme vivait seulement pour son plaisir : sa destinée,

moins simple, est de goûter le beau par sa sensibilité, de connaître le vrai par son intelligence, et de pratiquer le bien par ses actes. Ces trois vocations, au lieu de s'accomplir par trois efforts indépendants agissent l'une sur l'autre, par une solidarité indivisible, et le bien, le beau et le vrai sont les attributs divers de la perfection qui, dépassant tout, est une. Et si l'on sépare ces vocations pour établir entre elles une hiérarchie de dignité et d'importance, l'aptitude à sentir le beau n'égale pas l'aptitude à percevoir le vrai, ni l'un et l'autre ensemble la prérogative d'accomplir le bien.

Le bien est l'accord entre l'existence que notre nature nous prescrit et l'existence que notre volonté consent, et la même hygiène est conservatrice de l'individu et de l'espèce. L'expérience continue du temps met hors de doute que la société gagne à la continence des mœurs, au prestige de la famille, au respect du lien conjugal, à la fécondité des foyers, au culte de la patrie. Et la moindre expérience de l'homme prouve qu'il ne saurait s'astreindre à ce régime sauveur, sinon au prix de constants sacrifices; la vigueur de la race n'est maintenue que par la discipline des sens, la solidité de la famille par la constance du cœur, la force de la patrie par le dévouement des citoyens. Chacun de ces trésors nécessaires a son voleur de nuit, l'égoïsme. Si l'art prend partie dans le combat, il y apporte une force. Emploie-t-il cette force à rendre vénérables, glorieuses et touchantes les vertus, célèbre-t-il la noblesse de toutes les victoires que l'homme, combattant perpétuel, doit gagner toute sa vie sur lui-même, convie-t-il les peuples à étendre leur existence par delà l'heure présente,

dans le passé et dans l'avenir, il devient une force sociale. En parant de beauté le devoir, il se complète lui-même, car il n'est plus une expression du goût contestable et de la mode fugitive; consacré par la raison et par la conscience, il se fait inséparable de ce qui ne change pas.

Au contraire entre-t-il par ses œuvres en conflit avec les croyances, les mœurs, les vertus conservatrices des peuples, éteint-il l'idéal qui s'allume aux générosités seules, s'efforce-t-il, interprète de la matière, à en devenir l'esclave, à dissoudre les énergies dans les molleses, à idolâtrer le plaisir comme la seule réalité du bonheur, il poursuit, quel que soit son talent, une œuvre anti-sociale, d'autant plus anti-sociale qu'il a plus de talent. Et il devient la victime de la déchéance qu'il propage. Les âmes ne s'abaissent pas sans que leur intelligence du beau s'abaisse, et si l'art dessèche les sources d'où il coule, c'est lui-même qu'il tarit.

La France a, plus que les autres peuples, souffert de ces erreurs. C'est l'audace de la dialectique française qui la première tourna ses audaces contre les croyances, la propriété, la famille, l'armée, la patrie, tout l'ordre ancien des choses. Le vide que cette destitution des intérêts généraux laissait dans les âmes fut rempli par le débordement des égoïsmes individuels. Sur la ruine des autres respects s'éleva le respect de l'argent, et l'émancipation des disciplines rendit logique la licence des mœurs. Le théâtre et le roman contestèrent les droits de l'épouse et de la mère qui disputaient à l'homme la libre possession de la femme, et pour rendre cette possession plus désirable, toutes les formes de l'art se firent tentatrices

de sensualité. Sans doute les œuvres de licence n'étaient pas les plus nombreuses, mais l'empressement malsain des curieux et la malveillance calculée de nos rivaux les faisaient les plus retentissantes, et comme la stérilité croissante de notre race semblait attester leur crédit sur nous, l'univers crut entendre les échos de notre décadence.

La guerre a remis toutes choses à leur vraie place. Dans l'épreuve universelle quelques-uns, tout au soin de diminuer leurs risques et d'accroître leur fortune, ont vécu les doctrines de l'égoïsme. Mais quel désaveu infligé à ces doctrines par la nation ! C'est contre elles que soudain la France fut debout. La patrie avait été traitée de morte et le pays était prêt à tout pour qu'elle ne mourût pas, l'armée avait été traitée d'ennemie et elle devenait le rendez-vous et la passion de tous, l'argent avait été traité de bien suprême, et le peuple consentait à payer de sa pauvreté son indépendance, la famille avait été traitée d'importune et le respect public revenait à elle comme à la gardienne de la liberté commune, le plaisir avait été reconnu comme le Dieu unique et la race communiait dans la religion de la souffrance volontaire et du sacrifice sans limites. Par cette générosité traditionnelle de chacun, la France a reconquis ses vieilles frontières sur son sol et dans l'estime du monde. Il faut les conserver. L'art y travaillera. Il a mieux à faire que se rendre indépendant, c'est de rester fidèle aux jours éducateurs dont il doit s'inspirer. Ce n'est pas quand partout le sublime s'offre à lui qu'il se laisserait débaucher par les corruptions du scepticisme et de l'immoralité. Le culte dû à

nos morts se continuera dans le respect de ce qu'ils aimèrent. Le deuil dont presque tous sont pour longtemps vêtus impose silence aux fêtes indécentes de la chair. L'estime de l'univers nous oblige. Aux philosophes, aux poètes, aux romanciers, à tous ceux qui aiment le beau, ceux qui ont souffert offrent d'incomparables modèles. La plume sera digne de l'épée.

PROGRAMME DES PRIX DÉCERNÉS

PRIX D'ÉLOQUENCE A DÉCERNER EN 1918

L'Académie propose pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1918 :

L'ARMÉE

Un prix de *quatre mille francs* a été décerné au manuscrit inscrit sous le n° 18 et portant comme épigraphe :

« France, France, sans toi le monde serait seul. »

D'ANNUNZIO.

L'Auteur est M. VICTOR DILIGENT.

PRIX MONTYON

DESTINÉ AUX OUVRAGES LES PLUS UTILES AUX MOEURS

L'Académie a décerné : un prix de *quinze cents francs*
à l'ouvrage intitulé : *La Mayorquine*, par M. GAUBERT ;

Quarante-quatre prix de *cinq cents francs* chacun aux
ouvrages suivants :

La Tour d'Ivoire, par M. PIERRE AGUÉTANT ;

Le Livre du blessé, par M. l'abbé GEORGES ARDANT ;

La Terre qui renaît, par M. CAMILLE AUDIGIER ;

La Turquie et la Guerre, par M. J. AULNEAU ;

Tenir, par M. MAX BUTEAU ;

Fénelon, apologiste de la Foi, par Mgr CAGNAC ;

Combat d'Orient, par M. le capitaine CANUDO ;

Contes et Légendes de l'Annam, par M^{me} CHIVAS-BARON ;

Histoire de Sainte-Foy de Peyrolières, par M. l'abbé
CONTRASTY ;

L'Allemagne et le droit des gens, par M. JACQUES DAM-
PIERRE ;

Qu'elle vive ! L'Alsace française, par M. JOSEPH DELABAYS ;

Quelques héros, par M. le capitaine DELVERT ;

En campagne avec la légion étrangère, par M. ALBERT
ERLANDE ;

La Marsouille, par M. PAUL FIOLE ;

- Sylvette et son blessé*, par M. CHARLES FOLEY ;
La Créance, par M. HENRY DE FORGES ;
L'École sous les obus, par M. OCTAVE FORSANT ;
L'Avenir de la race, par M. GALÉOT ;
En rase campagne, par M. JULES GALTIER-BOISSIÈRE ;
Noémie Hollemechette, par M^{lle} MADELEINE DU GENES-
TOUX ;
La Flamme victorieuse, par M. RAYMOND GENTY ;
L'Invisible emprise, par M^{lle} DE GIVRY ;
Vie admirable de Pierre Berthelot, par M. PAUL GONTIER ;
Ma campagne, par M. le commandant HASSLER ;
Pour la France, par M. ALFRED JOUBAIRE ;
La Fatalité de la guerre, par M. ÉMILE-FRANÇOIS JULIA ;
Romain Landry, soldat aveugle, par M^{me} PAUL JUNKA ;
L'Autorité dans la famille, par M. FÉLIX KIEFFER ;
Ceux de là-haut ! par M. PIERRE LADOUÉ ;
La Petite Princesse noire, par M^{me} AUGUSTA LATOUCHE ;
Chez nos alliés britanniques, par M. FERNAND LAURENT ;
Au cœur de la tragédie (traduction), par M. GABRIEL
LEDOS ;
L'Algérie et la guerre, par M. JEAN MÉLIA ;
Le Rêve et la Vie, par M. JEAN MORGAN ;
La vie et l'œuvre de Dostoïevsky, par M. SERGE PERSKY ;
Trois étapes de la brigade des marins, par M. le lieute-
nant J. PINGUET ;
A travers nos archives, par M^{me} DE PRUNELÉ ;
Le Livre de la bonté, par M. GEORGES RANSSON ;
Jours de gloire, jours de misère, par M. HENRI RENÉ ;
La Tête d'ivoire, par M. JULIEN REYNÉ ;
Dans les remous de la bataille, par M^{me} RIMBAUD-DUFOUR ;

Chantal Daunoy, par M^{me} ISABELLE SANDY;
Les Nerveux, par M. l'abbé TOULEMONDE;
Petites images du temps de guerre, par M. ANDRÉ
WARNOD.

PRIX JUTEAU-DUVIGNEAUX

L'Académie décerne un prix de *mille francs* à l'ouvrage suivant :

Pierre-Louis Parisis, par M. l'abbé CHARLES GUILLEMANT;

Quatre prix de *cing cents francs* chacun aux ouvrages suivants :

L'Échec de la Réforme en France au XVI^e siècle, par
M. ALBERT AUTUN;

Les Étapes de Dieu vers nous, par M. PIERRE HARISPE;

Dieu nous aime, par M. l'abbé FÉLIX KLEIN;

Le Réveil de l'esprit, par M. ROBERT VALLÉRY-RADOT.

PRIX SOBRIER-ARNOULD

Trois prix, de la valeur de *mille francs*, sont également partagés entre les ouvrages suivants :

Croire, par M. ANDRÉ FRIBOURG;

Fénelon inédit, par M. ERNEST JOVY;

Portraits de la Belle France, par M. MAURICE TALMEYR.

PRIX FURTADO

Deux prix de *cinq cents francs* chacun aux ouvrages suivants :

L'Agonie de Dixmude, par MM. LÉON BOCQUET et ERNEST HOSTEN ;

Mes Troupiers, par M. le capitaine ANDRÉ PAVIE.

PRIX FABIEN

Un prix de *mille francs* à l'ouvrage suivant :

La Guerre au commerce allemand, par M. NORBERT LALLIÉ.

Sept prix de *cinq cents francs* chacun aux ouvrages suivants :

Villages, jardins, etc. (6 vol.), par M. GEORGES BENOIT-LÉVY ;

La Politique et les affaires (après la guerre), par M. BIARD D'AUNET ;

Lettres d'un vieil Américain à un Français, par M. J.-L. DUPLAN ;

Dans la nuit laborieuse, par M. PAUL EMARD ;

La Réforme de l'Éducation nationale, par M. GEORGES HERSANT ;

L'Alcool contre la France, par M. GEORGES MAUREVERT ;

Allons, enfants de la Patrie, par M. le commandant ROYET.

Un prix de *trois cents francs* à l'ouvrage intitulé :
Histoire des mairaines et filleuls de guerre, par M^{lle} HENRIETTE DE VISMES.

PRIX CHARLES BLANC

Un prix de *mille francs* à l'ouvrage intitulé :
Les Monuments historiques, par M. PAUL LÉON.

Deux prix de *cinq cents francs* chacun aux ouvrages suivants :

Pâris de Montmartel, par M. DUBOIS-CORNEAU ;
La Cathédrale de Saint-Pierre de Lisieux, par M. l'abbé HARDY.

PRIX JULES DAVAINÉ (Prose)

Trois prix de *cinq cents francs* aux ouvrages suivants :

Une vie intime, par M. DÉMIANS D'ARCHIMBAUD ;
La Réfugiée, par M. PIERRE GOURDON ;
Les Démarqués, par M. JEAN YOLE.

PRIX DODO

L'Académie décerne :

Un prix de *huit cents francs* à l'ouvrage intitulé :
La princesse Agnès, par M. JACQUES MORIAN.

PRIX GOBERT

L'Académie a décerné le grand prix Gobert, à l'ouvrage intitulé :

Histoire du château de Versailles, par M. PIERRE DE NOLHAC;

Le second prix à l'ouvrage intitulé :

Napoléon et l'Europe (3 vol.), par M. ÉDOUARD DRIAULT.

PRIX THÉROUANNE

L'Académie décerne ce prix de la manière suivante :

Un prix de *deux mille francs* à :

M. le baron BEYENS, pour son livre intitulé : *l'Allemagne avant la guerre* ;

Un prix de *mille francs* à :

M. BERTRAND AUERBACH, pour son livre : *Les Races et les nationalités en Autriche-Hongrie* ;

Deux prix de *cinq cents francs* chacun aux ouvrages suivants :

Les dernières années de Turenne (1660-1675), par M. CAMILLE-GEORGES PICAVET ;

Le Morbihan et la chouannerie morbihannaise sous le Consulat (4 vol.), par M. ÉMILE SAGERET.

PRIX BORDIN

Deux prix de *mille francs* chacun aux ouvrages suivants :

De Pascal à Chateaubriand, par M. ALBERT MONOD;

Du romantisme au libéralisme, par M. LÉON ROSENTHAL;

Deux prix de *cing cents francs* chacun aux ouvrages suivants :

L'Angleterre (sa politique intérieure), par M. ÉDOUARD GUYOT;

Ossian en France (2 vol.), par M. P. VAN TIEGHEM.

PRIX MARCELIN GUÉRIN

Ce prix, de la valeur de *quatre mille cinq cents francs*, est ainsi réparti :

Un prix de *quinze cents francs*, à l'ouvrage intitulé :
L'Esprit de la musique française, par M. PIERRE LASSERRE;

Trois prix de *mille francs* chacun aux ouvrages suivants :

Lettres d'un combattant (août-1914-juillet 1916), par M. le lieutenant MARCEL ÉTÉVÉ;

Nuits de guerre; Sous Verdun (août-octobre 1914), par M MAURICE GENEVOIX;

L'amoureuse histoire d'Auguste Comte et de Clotilde de Vaux, par M. CHARLES DE ROUVRE.

Un prix de *cinq cents francs* à l'ouvrage suivant :
Paysages littéraires, par M. GABRIEL FAURE.

GRAND PRIX BROQUETTE-GONIN

Ce prix, de la valeur de *dix mille francs*, est décerné à
M. ÉMILE MÂLE, pour son ouvrage intitulé : *l'Art religieux en France au moyen âge*.

GRAND PRIX DE LITTÉRATURE

Ce prix, de la valeur de *dix mille francs*, est décerné
à M^{me} GÉRARD D'HOUILLE.

PRIX DU ROMAN

Ce prix, de la valeur de *cinq mille francs*, est décerné
à M^{lle} CAMILLE MAYRAN, pour son ouvrage : *Récits du temps de guerre : I. Histoire de Gotton Connixloo, II. L'oubliée*.

PRIX DE LA LANGUE FRANÇAISE

Ce prix est réparti en neuf médailles de *mille francs*,
décernées aux établissements français de Jérusalem se consacrant à l'enseignement et aux œuvres de bienfaisance.

1^o FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES : pensionnat et externat ;

- 2° PÈRES BLANCS : Séminaire grec Melchite;
3° DOMINICAINS : École biblique supérieure;
4° PÈRES DE RATISBONNE : École professionnelle;
5° BÉNÉDICTINS : Séminaire du rite syriaque;
6° DAMES DE SION : Pensionnat de jeunes filles;
7° SOEURS DE SAINT-JOSEPH DE L'APPARITION : Hôpital français, orphelinat, école paroissiale;
8° SOEURS DE CHARITÉ : Hospice pour les vieillards, orphelinat, asile pour les enfants trouvés;
9° BÉNÉDICTINES : Orphelinat pour les jeunes filles du rite grec.

PRIX LANGLOIS

Deux prix, de la valeur de *six cents francs*, sont décernés aux traductions suivantes :

G. Santayana. L'erreur de la philosophie allemande, par MM. LEROLLE et QUENTIN ;

Chants de guerre de la Serbie, par M. LÉO D'ORFER.

PRIX SAINTOUR

Trois prix de *mille francs* chacun aux ouvrages suivants :

Les Poètes du terroir du XV^e au XX^e siècle, par M. VAN BEVER ;

Lettres inédites de M^{me} Louise de Gonzague sur la cour de Louis XIV, par M. ÉMILE MAGNE ;

Dictionnaire français-serbe et serbe-français, par M^{me} DIWNA VÉROVITCH.

PRIX ARCHON-DESPÉROUSES

L'Académie a décerné un prix de *mille francs* au livre de poésie :

L'Eternelle présence, par M. ANDRÉ DUMAS.

Trois prix de *cinq cents francs* chacun aux ouvrages suivants :

A tous nos morts sublimes, par M. ÉLÉONOR DAUBRÉE;

Les Sonnets de la guerre 1914-1916, par M. MARCEL FROMENTEAU;

Le Ciel dans l'eau, par M. LOUIS GEANDREAU.

Mentions :

La Couronne héroïque, par M. JACQUES CHENU;

Les Coqs et les Vautours, par M. ALBERT GRANIER;

La Muse et les Ailes, par M. MICHEL RENAÏTOUR.

PRIX DAVAINÉ (Poésie)

L'Académie décerne :

Un prix de *mille francs*, à l'ouvrage intitulé :

Les Heures de la guerre, par M. ADOLPHE ADERER.

Un prix de *cinq cents francs* à l'ouvrage intitulé :

Les Rafales, par M. MAURICE GAUCHEZ.

—
PRIX LEFÈVRE-DEUMIER, de Pons

Deux prix de *cinq cents francs* chacun aux ouvrages suivants :

Les Nonnes au jardin, par M. AUGUSTE BUNOUST;
Du soleil sur les toits, par M^{lle} HÉLÈNE SÉGUIN.

PRIX TOIRAC

L'Académie décerne deux prix de *quatre mille francs*.

Un prix de *quatre mille francs* est décerné à M. ALFRED POIZAT pour sa pièce intitulée : *Électre*.

Un prix de *quatre mille francs* est décerné à MM. SILVAIN et JAUBERT, pour leur pièce intitulée : *Andromaque et Pélée*.

PRIX VITET

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est décerné à M. POL NEVEUX.

PRIX NÉE

Ce prix, de la valeur de *trois mille cinq cents francs*, est décerné à M. MARCEL BOULENGER.

PRIX LAMBERT

Ce prix, de la valeur de *seize cents francs*, est décerné à
M. et M^{me} RÉGAMEY.

PRIX MAILLÉ-LATOUR-LANDRY

Ce prix, de la valeur de *douze cents francs*, est décerné à
M. ALPHONSE SÉCHÉ.

PRIX XAVIER MARMIER

Ce prix, de la valeur de *huit cent cinquante francs*, est
décerné à M. CHARLES MORICE.

FON DATIONS

DESTINÉES AUX ACTES DE VERTU

PRIX MONTYON

L'Académie a décerné :

Un prix de *six mille francs* :

AUX FILLES DE LA CHARITÉ, à Salonique.

Un prix de *cinq mille francs* :

A la dame FAGET DE CASTELJAU, *Marguerite* DE (en religion sœur Eulalie) des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, à Paris.

Un prix de *mille francs* :

A la dame veuve BIZOLON, à Lyon, *Rhône*.

Trois prix de *cinq cents francs* :

A ANDRÉ, *Marie*, à Annecy, *Haute-Savoie* ;

A BERTHOD, *Joséphine*, à Montluel, *Ain* ;

A GIORDANI, *Louise*, à Bastia, *Corse*.

Deux prix de *trois cents francs* :

A BOIVIN, *Hortense*, à Mervans, *Saône-et-Loire* ;

A PÈRE, *Marie* et *Madeleine*, à Autun, *Saône-et-Loire*.

FONDATION MARIE LASNE

L'Académie a décerné six prix de *trois cents francs* :

A CHARAGEAT, *Louise-Maria*, à Saint-Hilaire-Taurieu,
Corrèze;

A JACQUES, *Célestine*, à Jarnages, *Creuse*;

A JANOUËIX, *Marinette*, à Meynac, *Corrèze*;

A MANICOT, *Georgette*, à Limours, *Seine-et-Oise*;

A RACLE, *Agathe*, à Sombacour, *Doubs*;

A RENUCCI, *Virginie*, à Ajaccio, *Corse*.

PRIX GÉMOND

Un prix de *cinq cents francs* :

A MARCHAND, à Vendevre, *Calvados*.

PRIX LAUSSAT

Ce prix de la valeur de *trois cent cinquante francs* :

A MOSSÉ, *Josué*, à Marseille, *Bouches-du-Rhône*.

FONDATION ANONYME

Ce prix de la valeur de *mille francs* :

A MAILLARD, *Alfred-Oscar*, à Saint-Aubin-Routot, *Seine-Inférieure*.

PRIX CAMILLE FAVRE

L'Académie décerne :

Sept médailles de *cinq cents francs* :

A BONNIS, *Marie-Zoé-Rachel*, à Toulouse, *Haute-Garonne* ;

A CHAMBA, *Jeanne-Marie*, à Sarcey, *Rhône* ;

A CHARLEVE, *Maria*, à Aurillac, *Cantal* ;

A CURE, *Marie* et *Eugénie*, à Aguessac, *Aveyron* ;

A LANGLOIS, *Andrée*, à Boulogne-sur-Seine, *Seine* ;

A ROBERT, *Émilienne*, à Boulogne-sur-Seine, *Seine* ;

A la dame veuve SAGE, au Chavallon, *Isère*.

PRIX LANGE

L'Académie a décerné :

Un prix de *deux mille francs* :

A GAUTIER, *Frédéric*, à Sousse, *Tunisie*.

Un prix de *mille francs* :

A VANIER, *Roger*, au 101^e d'Infanterie.

PRIX BUISSON

L'Académie a décerné :

Un prix de *trois mille cinq cents francs* :

A L'ŒUVRE COMPLÉMENTAIRE DES RÉFUGIÉS BELGES ET FRANÇAIS, à Paris.

Six prix de *cinq cents francs* :

A la SOCIÉTÉ FRANKLIN, à Paris;

A la SOCIÉTÉ DE RÉINTÉGRATION DES ALSACIENS-LORRAINS,
à Paris;

A l'ASSOCIATION DES DAMES LIMOUSINES, à Paris;

A l'OEUVRE DES PATRONAGES D'OUVRIÈRES, à Toulouse,
Haute-Garonne;

A l'OEUVRE « LE REVOIR », à Lausanne, *Suisse*;

A la SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES DÉTENUES ET LIBÉRÉES, à
Paris.

PRIX PELTIER

L'Académie décerne ce prix, de la valeur de *trois cents francs* :

A LE GUEVEL, *Françoise*, à Plounez, *Côtes-du-Nord*.

PRIX BAUSSA-GESSIOME

Ce prix, de la valeur de *deux mille cinq cents francs*, est
décerné :

A CABANIS, *Aurélie*, à Nîmes, *Gard*.

PRIX VARAT-LAROUSSE

L'Académie décerne :

Un prix de *mille francs* :

A DÉSORMIÈRES, *Antoinette*, à Cusset, *Allier*.

PRIX PÉROU

L'Académie décerne :

Deux prix de *cinq cents francs* :

A REBOUL, *Mathilde*, au Monastier, *Lozère* ;

A la dame VIDIEU, à La Bastide-Murat, *Lot*.

PRIX SAVOURAT-THÉNARD

L'Académie décerne :

Un prix de *quinze cents francs* :

A BELLIARD, *Marie*, à Tournettes, *Var*.

Un prix de *cinq cents francs* :

A VALLÉE, *Virginie*, à Villers-Allerand, *Marne*.

PRIX ÉCHALIÉ

L'Académie décerne un prix de *cinq cents francs* :

A BRUN, *Antoinette-Adrienne*, à Saint-Laurent, *Ain*,

PRIX GABIOU-CHARRON

L'Académie décerne un prix de *cinq cents francs* :

A ARNAUD, *Berthe*, à La Mothe-Achard, *Vendée*.

PRIX AGEMOGLU

L'Académie a décerné :

Une médaille d'or :

A la CROIX-ROUGE AMÉRICAINE, à Paris.

Une médaille d'argent :

A L'UNION JEANNE D'ARC DE MONTEVIDEO, *Uruguay.*

Un prix de *mille neuf cents francs :*

A L'ORPHELINAT AGRICOLE DE SMERMESNIL, *Seine-Inférieure;*

PRIX CHARLES BLOUET

L'Académie décerne un prix de *quatre cents francs :*

A LAPEYRE, *Marcelle*, à Chaniot, *Dordogne.*

PRIX GRIFFAND

L'Académie décerne :

Un prix de *huit cents francs :*

A GAY, *Jeanne*, à Toulouse, *Haute-Garonne.*

Un prix de *cinq cents francs :*

A BURG, *Marie*, à Paris.

PRIX GÉNIN

L'Académie décerne un prix de *quatre cents francs :*

A LOUER, *Françoise*, à Paris.

PRIX RIGOT

L'Académie décerne ce prix, de la valeur de *trois mille deux cents francs* :

A L'OEUVRE « LE SECOURS DE GUERRE », à Paris.

PRIX MARY-HYLAND

L'Académie décerne deux prix de *quatre cent cinquante francs* :

A L'ASSOCIATION D'AIDE AUX VEUVES DE LA GRANDE GUERRE,
à Paris ;

A L'UNION DES ARTS (Fondation Rachel Boyer), à Paris.

PRIX PASSEMARD

Ce prix, de la valeur de *cinq cents francs*, est décerné :

A DEBRIAL, *Yvonne*, à Saint-Cernin, *Cantal*.

PRIX AUBRIL

Ce prix, de la valeur de *cinq cents francs*, est décerné :

A L'OEUVRE « L'ATELIER », à Paris.

PRIX JULES FAIVRE

Ce prix, de la valeur de *cinq cents francs*, est décerné :

A REVEL, *Antoine*, à Fenouillet, *Aude*.

PRIX CONSTANTIN MAUGENET

Ce prix, de la valeur de *neuf cents francs*, est décerné :
A BILLOUX, *René-Georges*, à Paris.

PRIX LIZOT

Ce prix, de la valeur de *cing cent cinquante francs*, est décerné :

A PERRIER, *Louise*, à Treschenu, *Drôme*.

FONDATION ANONYME

L'Académie décerne ce prix, de la valeur de *deux mille francs* :

A RICHARD, *Lucienne*, à Saint-Denis, *Seine*.

PRIX DUNAND

Ce prix, de la valeur de *trois cents francs*, est décerné :
A L'ŒUVRE « LES NOUVELLES DU SOLDAT », à Paris.

PRIX VEUVE BLOUET

Ce prix, de la valeur de *trois cent cinquante francs*, est décerné :

A ROUSSEAU, *Augustine*, à Monthyon, *Seine-et-Marne*.

PRIX PEYRARD-BEAUMANOIR

L'Académie décerne un prix de la valeur de *quinze cents francs* :

A DOMINIQUE, *Suzanne*, à Moissac, *Tarn-et-Garonne*.

PRIX ARGUT

L'Académie décerne :

Un prix de *quatre mille francs* :

A la SŒUR GARNIER, des Filles de la Charité, à Grenade, *Espagne*.

PRIX BROQUETTE-GONIN

L'Académie a décerné :

Un prix de *cinq mille francs* :

AU SYNDICAT DES EMPLOYÉS DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE, à Paris.

Un prix de *deux mille francs* :

A la dame HERBEAUX (en religion sœur Cécile de Saint-Vincent-de-Paul), à Sarlat, *Dordogne*.

PRIX BIGOT

Ce prix, de la valeur de *six mille francs*, est décerné :

A DÉGLISE, *Louis*, à Chatou, *Seine-et-Oise*.

PRIX AUGUSTINE BON

Ce prix, de la valeur de *trois cents francs*, est décerné :
A BELLIER, *Roch-Joseph*, à Paris.

PRIX CAVELAN

Ce prix, de la valeur de *deux mille francs*, est décerné :
A la dame DE MURO, *Louise*, au Canet, *Alpes-Maritimes*.

PRIX POUR FAMILLES NOMBREUSES

PRIX ÉTIENNE LAMY

L'Académie a décerné :

Deux prix de *dix mille francs* :

A GREUIN, *Eugène-Anatole-Albert*, à Quivières, *Somme* ;
A ROZÉ, *Jean-Pierre*, à Saint-Jacques, *Ille-et-Vilaine*.

PRIX MONTYON

L'Académie a décerné :

Six prix de *deux mille francs* :

A BERNARDINI, *Jean-Thomas*, à Pietraserena, *Corse* ;
A BRUCHON, *Xavier*, à Monestier, par Vocance, *Ardèche* ;
A CLOEREC, *Anselme-Jean-Louis*, à Theix, *Morbihan* ;
A LEDÉE, *Victor*, à Hermin, par Houdain, *Pas-de-Calais* ;

A RIVET, *Jacques*, à Pressignac, *Charente*;
A SARRAZIN, *Jean-Marie*, à Azolle, *Saône-et-Loire*.

PRIX SOURIAU

Ce prix, de la valeur de *deux mille francs*, est décerné :
A CUVILLIER, *Théodule*, à Saint-Rémy-aux-Bois, *Pas-de-Calais*.

PRIX LANGE

L'Académie a décerné :

Un prix de *deux mille cinq cents francs* :

A PONCET, *Pierre-Antoine*, à Aveize, *Rhône*.

Six prix de *deux mille francs* :

A BROS, à Prinsuéjols, *Lozère*;

A GALLAY, *Édouard*, à Seynod, *Haute-Savoie*;

A JULIOT, *Célestin-Pierre*, à Saint-Aubin-le-Cloud, *Deux-Sèvres*;

A RÉAUTÉ, *Auguste-Isidore*, à Argentré, *Mayenne*;

A la dame veuve RIGAL, *Rosalie*, au Moulinet-Saint-André, *Aveyron*;

A VERRYER, *Louis-Désiré*, à Millam, *Nord*.

PRIX BAUSA-GESSIOME

L'Académie a décerné :

Un prix de *deux mille francs* :

A BLOT, *Albert-Félix*, à Nouans, *Sarthe*.

PRIX CHARLES BLOUET

L'Académie a décerné :

Un prix de *deux mille francs* :

A VILLETTE, *Agathange-Louis*, à Saint-Pierre-d'Arthé-
glise, *Manche*.

PRIX GÉNIN

L'Académie a décerné un prix de *mille francs* :

A VAYSSIÉ, *Jean-Marie*, à Mouillac, par Caylus, *Tarn-et-
Garonne*.

PRIX CONSTANTIN-MAUGENET

L'Académie a décerné un prix de *mille francs* :

A NICOL, *Paul-Thomas*, à Bligny-le-Sec, *Côte-d'Or*.

PRIX ARGUT

L'Académie a décerné :

Deux prix de *deux mille francs* :

A CHOPARD, *Alfred*, à Saint-Jean-Froidmentel, *Loir-et-Cher*;

A SÉNÉ, *Yves-Claude*, à Lesneven, *Finistère*.

PRIX GÉHÈRE

L'Académie a décerné :

Deux prix de *deux mille cinq cents francs* :

A COURNÉ, *Ferdinand-Jean*, à Niaffles, *Mayenne*;

A MAUDET, *Pierre-Jean-Henri*, à La Roche-de-Riballet, *Maine-et-Loire*.

ACADÉMIE FRANÇAISE

PROGRAMME DES PRIX PROPOSÉS

CONDITIONS

COMMUNES AUX CONCOURS DE L'ACADÉMIE

- 1° L'Académie n'admet à ses concours que des *ouvrages imprimés*, sauf pour les concours d'éloquence et de poésie, dont elle indique le sujet, et pour le concours de Soussay;
- 2° Les ouvrages écartés par une commission ou par l'Académie ne peuvent pas être présentés de nouveau au même concours;
- 3° Les nouvelles éditions ne sont admises à prendre part de nouveau au même concours que lorsque l'ouvrage, déjà examiné par une commission, a été notablement modifié par son auteur;
- 4° Les ouvrages destinés aux divers concours de l'Académie doivent être directement adressés par les auteurs au Secrétariat de l'Institut, au nombre de *cinq exemplaires*, avec une lettre constatant l'envoi et indiquant le concours pour lequel ils sont présentés;
- 5° Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des ouvrages présentés à ses concours;
- 6° Le même ouvrage ne pourra pas être présenté la même année, aux concours de deux Académies de l'Institut;
- 7° Le montant des sommes annoncées pour les prix

n'est signalé qu'à titre d'indications subordonnées aux variations du revenu des fondations;

8° Pour les prix *Vitet, Jean Reynaud, Botta, Monbinne, Lambert, Marmier, Toirac, Émile Augier, Maillé-Latour-Landry, Calmann-Lévy, Kastner-Boursault, Estrade-Delcros, Née, de Courcel*, le *grand prix de littérature* et le *prix du roman*, les auteurs ne poseront pas eux-mêmes leur candidature et ne devront pas adresser leurs ouvrages;

9° Nul n'est autorisé à prendre le titre de *lauréat de l'Académie* s'il n'a été jugé digne de recevoir un *prix*. Les personnes qui ont obtenu des *récompenses*, ou des *mentions* n'ont pas droit à ce titre.

10° Les auteurs recevront des accusés de réception des ouvrages imprimés déposés au Secrétariat de l'Institut lorsque ces ouvrages auront été inscrits aux différents concours.

N.-B. — *Toutes les communications et demandes de renseignements au sujet des concours et de l'inscription des ouvrages doivent être adressées AU CHEF DU SECRÉTARIAT DE L'INSTITUT.*

PROGRAMME DES PRIX PROPOSÉS

PRIX DE POÉSIE A DÉCERNER EN 1919

L'Académie propose pour sujet du prix de poésie à décerner en 1919 :

LES MORTS FÉCONDES

Le nombre de *trois cents vers* ne doit pas être dépassé.

Les manuscrits devront être brochés.

Les ouvrages présentés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 31 décembre 1918.

PRIX D'ÉLOQUENCE A DÉCERNER EN 1920

L'Académie propose pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1920 :

LA VICTOIRE

La longueur de *trente pages d'impression* (format in-quarto) ne doit pas être dépassée.

Les manuscrits devront être brochés.

Les ouvrages présentés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 31 décembre 1919.

CONDITIONS COMMUNES AUX CONCOURS DE POÉSIE
ET D'ÉLOQUENCE

Un seul exemplaire manuscrit devra être déposé ou adressé, *franco de port*, au Secrétariat de l'Institut, avant le terme prescrit, et porter *une épigraphe ou devise, qui sera répétée sur un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur.*

Les concurrents ne doivent pas se faire connaître d'avance. Si l'un d'eux manquait à cette condition, son ouvrage serait exclu du concours.

Les auteurs sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des manuscrits qui lui auront été adressés. Ils pourront être autorisés à en faire prendre des copies.

PRIX MONTYON

DESTINÉ AUX OUVRAGES LES PLUS UTILES AUX MŒURS
(18500 fr.)

Ce prix annuel peut être accordé à tout ouvrage publié par un Français, *dans le cours des années 1917 et 1918*, et recommandable par un caractère d'élévation et d'utilité morales.

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1918.

PRIX GOBERT (10 000 fr.)

L'Académie décernera en 1919 les prix annuels fondés par M. le baron GOBERT pour *le morceau le plus éloquent d'histoire de France*, et pour *celui dont le mérite en approchera le plus*.

Les concurrents devront déposer au Secrétariat de l'Institut *cinq exemplaires* de leur ouvrage avant le 31 décembre 1918.

Les ouvrages précédemment couronnés pourront conserver les prix, d'après la volonté expresse du testateur, jusqu'à déclaration d'ouvrages meilleurs.

PRIX THÉROUANNE (4 000 fr.)

L'Académie décernera en 1919 ce prix annuel fondé en faveur des *meilleurs travaux historiques publiés dans l'année précédente*.

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être déposés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1918.

PRIX THIERS (2 800 fr.)

L'Académie décernera en 1919 ce prix triennal fondé pour *l'encouragement de la littérature et des travaux historiques* au meilleur ouvrage d'histoire publié dans les trois années précédentes.

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1918.

PRIX HALPHEN (1 500 fr.)

L'Académie décernera en 1920 ce prix triennal fondé pour être attribué à l'auteur de l'ouvrage que *l'Académie jugera à la fois le plus remarquable au point de vue littéraire ou historique, et le plus digne au point de vue moral.*

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1919.

PRIX GUIZOT (3 000 fr.)

L'Académie décernera en 1920 ce prix triennal.

Ce prix, selon les intentions du fondateur, sera décerné *au meilleur ouvrage publié dans les trois années précédentes, soit sur l'une des grandes époques de la littérature française depuis sa naissance jusqu'à nos jours, soit sur la vie et les œuvres des grands écrivains français, prosateurs ou poètes, philosophes, historiens, orateurs ou critiques érudits.*

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1919.

PRIX BORDIN (3 000 fr.)

Ce prix annuel est spécialement consacré à *encourager la haute littérature*.

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être déposés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1918.

PRIX MARCELIN GUÉRIN (5 000 fr.)

Ce prix annuel est destiné à *récompenser les livres et écrits qui se seraient récemment produits en histoire, en éloquence et dans tous les genres de littérature, et qui paraîtraient les plus propres à honorer la France, à relever parmi nous les idées, les mœurs et les caractères, et à ramener notre société aux principes les plus salutaires pour l'avenir*.

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1918.

PRIX LANGLOIS (1 200 fr.)

Ce prix annuel sera décerné à l'auteur de la *meilleure traduction*, en vers ou en prose, d'un ouvrage grec ou étranger publiée dans le cours des années 1917 et 1918.

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être déposés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1918.

PRIX JULES JANIN (3 000 fr.)

Ce prix triennal sera décerné en 1920 à la *meilleure traduction d'un ouvrage latin ou grec* publiée dans les trois années précédentes.

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1919.

PRIX DE JOUY (1 400 fr.)

Ce prix biennal sera décerné en 1919 à un ouvrage publié dans le cours des années 1916 et 1917. Aux termes du testament, il doit être décerné à *un ouvrage soit d'observation, soit d'imagination, soit de critique, et ayant pour objet l'étude des mœurs actuelles*.

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1918.

PRIX ARCHON-DESPÉROUSES (2 500 fr.)

Ce prix annuel *est attribué à des œuvres de poésie*.

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1918.

PRIX BOTTA (2000 fr.)

Ce prix quinquennal, fondé *pour être employé*, par l'Académie, *comme elle le jugera convenable dans l'intérêt des lettres*, sera décerné en 1920.

Les auteurs ne poseront pas eux-mêmes leur candidature et ne devront pas adresser leurs ouvrages.

PRIX JEAN REYNAUD (10000 fr.)

Ce prix sera décerné en 1919 *au travail le plus méritant qui se sera produit pendant une période de cinq ans. Il ira toujours à une œuvre originale, élevée et ayant un caractère d'invention et de nouveauté.*

Les Membres de l'Institut ne sont pas écartés du concours.

Le prix sera toujours décerné intégralement. Dans le cas où aucun ouvrage ne semblerait digne de le mériter entièrement, sa valeur sera délivrée à quelque grande infortune littéraire.

PRIX VITET (2500 fr.)

Ce prix annuel a été légué *pour être employé comme l'Académie l'entendra, dans l'intérêt des lettres.*

Ce prix ne pourra être partagé.

Les auteurs ne poseront pas eux-mêmes leur candidature et ne devront pas adresser leurs ouvrages.

PRIX MONBINNE (3 000 fr.)

Ce prix biennal, destiné à *venir en aide à des infortunes dignes d'intérêt, choisies notamment parmi des personnes ayant suivi la carrière des lettres et de l'enseignement*, sera décerné en 1919.

Les auteurs ne poseront pas eux-mêmes leur candidature et ne devront pas adresser leurs ouvrages.

PRIX CALMANN-LÉVY (3 000 fr.)

Ce prix triennal, destiné à *récompenser une œuvre littéraire récemment publiée ou l'ensemble des œuvres littéraires d'un homme de lettres*, sera décerné en 1919.

Ce prix ne pourra pas être partagé.

Les auteurs ne poseront pas eux-mêmes leur candidature et ne devront pas adresser leurs ouvrages.

PRIX NÉE (3 500 fr.)

Ce prix annuel sera décerné à l'auteur de l'œuvre la plus originale, comme forme et comme pensée.

Ce prix ne pourra pas être partagé.

Les auteurs ne poseront pas eux-mêmes leur candidature et ne devront pas adresser leurs ouvrages.

PRIX LAMBERT (1 600 fr.)

Ce prix annuel est distribué à *des hommes de lettres, ou à leurs veuves, auxquels il serait juste de donner une marque d'intérêt public.*

Les auteurs ne poseront pas eux-mêmes leur candidature et ne devront pas adresser leurs ouvrages.

PRIX MAILLÉ-LATOURE-LANDRY (1 200 fr.)

Ce prix biennal sera décerné, en 1920, à *un jeune écrivain qui par son talent, déjà remarquable, paraîtra mériter d'être encouragé à poursuivre sa carrière dans les lettres.*

Les auteurs ne poseront pas eux-mêmes leur candidature et ne devront pas adresser leurs ouvrages.

PRIX JULES FAVRE (1 000 fr.)

Ce prix biennal sera décerné, en 1919, à *une œuvre littéraire faite par une femme, que cette œuvre soit de la poésie ou de la prose; qu'elle traite d'une question de morale ou d'éducation, de philologie ou d'histoire.*

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1918.

PRIX TOIRAC (4000 fr.)

Ce prix annuel sera décerné, en 1919, à l'auteur de la *meilleure comédie en vers ou en prose qui aura été jouée au Théâtre-Français* dans le courant de l'année 1918.

Les auteurs ne poseront pas eux-mêmes leur candidature et ne devront pas adresser leurs ouvrages.

PRIX NARCISSE MICHAUT (2000 fr.)

Ce prix biennal sera décerné, en 1919, à l'auteur du *meilleur ouvrage de littérature française*.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être déposés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1918.

PRIX SAINTOUR (3000 fr.)

Ce prix annuel sera décerné à des ouvrages de diverses sortes, lexiques, grammaires, éditions critiques, commentaires, etc. ayant pour objet l'étude de notre langue, principalement depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être déposés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1918.

PRIX SOBRIER-ARNOULD (2000 fr.)

Ce prix annuel sera décerné par moitié à deux auteurs des meilleurs ouvrages en *littérature morale et instructive pour la jeunesse*. *Les deux auteurs devront être Français*.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être déposés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1918.

PRIX KASTNER-BOURSAULT (1 500 fr.)

Ce prix triennal sera décerné, en 1920, à *l'un des ouvrages présentés aux concours de l'Académie*.

Les auteurs ne poseront pas eux-mêmes leur candidature et ne devront pas adresser leurs ouvrages.

PRIX DE COURCEL (2 400 fr.)

Ce prix est destiné à récompenser *une œuvre de littérature qui sera de nature à attirer l'intérêt public sur les premiers siècles de l'Histoire de France (époques mérovingienne ou carlovingienne), ou à populariser quelque épisode de cette histoire depuis l'origine rudimentaire des tribus franques jusqu'aux environs de l'an mil*.

Ce prix sera décerné en 1925.

Il ne pourra pas être partagé.

Les auteurs ne poseront pas eux-mêmes leur candidature et ne devront pas adresser leurs ouvrages.

PRIX DE JOEST (2 000 fr.)

Ce prix quinquennal est destiné à l'auteur de l'ouvrage le plus utile au bien public.

Ce prix sera décerné en 1919.

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1918.

PRIX ÉMILE AUGIER (5 000 fr.)

L'Académie décernera, en 1920, ce prix triennal à l'auteur de la meilleure pièce, en prose ou en vers, jouée au cours des trois années précédentes (1917-1918-1919), soit au Théâtre-Français, soit au théâtre de l'Odéon, et comptant au moins trois actes.

Les auteurs ne poseront pas eux-mêmes leur candidature et pourront être choisis parmi les membres qui appartiennent à l'Académie française.

PRIX ESTRADÉ-DELCROS (8 000 fr.)

Ce prix quinquennal sera décerné en 1921.

Il ne pourra pas être partagé.

Les auteurs ne poseront pas eux-mêmes leur candidature.

PRIX CAPURAN (1 600 fr.)

Ce prix triennal sera décerné, en 1920, *au meilleur poème écrit sur un sujet moral et religieux, ou à toute pièce de théâtre pouvant servir à l'amélioration de la jeunesse.*

Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1919.

PRIX FURTADO, de Bayonne (1 000 fr.)

Ce prix annuel sera décerné à l'auteur d'*un livre de littérature utile*.

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1918.

PRIX JEAN-JACQUES BERGER (15 000 fr.)

Ce prix quinquennal sera décerné, en 1922, à *une œuvre concernant la ville de Paris*.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1921.

PRIX LE FÈVRE-DEUMIER, de Pons (1 000 fr.)

Ce prix quinquennal sera décerné, en 1923, à l'auteur de la *meilleure œuvre poétique, œuvre de poésie, œuvre dramatique, poésies isolées*, parue dans les cinq dernières années.

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1922.

PRIX JUTEAU-DUVIGNEAUX (2 500 fr.)

Ce prix annuel sera décerné à l'auteur ou aux auteurs d'*ouvrages de morale, surtout au point de vue catholique.*

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1918.

PRIX FABIEN (3 200 fr.)

L'Académie décernera ce prix annuel *aux auteurs qui auront proposé les moyens les plus justes, les plus efficaces, les plus pratiques pour améliorer la situation morale et matérielle de la classe la plus nombreuse.*

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1918.

PRIX XAVIER MARMIER (850 fr.)

Ce prix annuel sera attribué à *un écrivain, homme ou femme, dans une situation difficile.*

PRIX CHARLES BLANC (2 400 fr.)

Ce prix annuel sera attribué à l'auteur ou aux auteurs d'*ouvrages traitant, de préférence, de questions d'art.*

Les ouvrages présentés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1918.

PRIX FRANÇOIS COPPÉE (1 000 fr.)

Ce prix biennal, destiné à récompenser *l'ouvrage d'un poète et, autant que possible, d'un poète à ses débuts*, sera décerné en 1919.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être déposés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1918.

PRIX JULES DAVAINÉ (3 000 fr.)

Deux prix annuels, de quinze cents francs chacun, seront attribués l'un *au meilleur ouvrage de poésie*, l'autre *au meilleur ouvrage de prose*.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être déposés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1918.

PRIX DE SOUSSAY (1 500 fr.)

Ce prix triennal sera attribué en 1921 à *un livret d'opéra en vers ou en prose, non encore représenté*, par une commission composée pour moitié de membres de l'Académie française et pour moitié de membres de la section de composition musicale de l'Académie des Beaux-Arts.

Les ouvrages, imprimés ou manuscrits, devront, pour être présentés à ce concours, être déposés avant le 31 décembre 1920. *Seuls* les ouvrages imprimés devront être au nombre de *cinq exemplaires*.

GRAND PRIX DE LITTÉRATURE (10 000 fr.)

Ce prix annuel de dix mille francs est destiné à récompenser un prosateur ou un poète, soit pour une œuvre, soit pour plusieurs œuvres d'une inspiration élevée et d'une forme remarquable. Le prix ne pourra pas être partagé.

Les années où il ne serait pas décerné, la somme de dix mille francs accroîtra la dotation des autres prix et sera répartie entre les concours de prose, qui recevront sept mille francs, et les concours de poésie, qui recevront trois mille francs. Ces sommes de sept mille et de trois mille francs ne pourront être divisées en prix moindres de mille cinq cents francs. Leur nom sera : *Prix de l'Académie*.

Les auteurs ne poseront pas eux-mêmes leur candidature et ne devront pas envoyer leurs ouvrages.

PRIX DU ROMAN (5 000 fr.)

Ce prix annuel de cinq mille francs est destiné à récompenser un jeune prosateur pour une œuvre d'imagination d'une inspiration élevée.

S'il n'est pas décerné une année, la somme de cinq mille francs sera reportée à l'année suivante, de façon que deux prix de cinq mille francs puissent être distribués cette seconde année. Si alors un seul prix est donné, la somme de cinq mille francs non employée accroîtra la

dotation des concours ouverts à la prose et sera répartie entre eux; si aucun prix de roman n'est donné, la somme de dix mille francs accroîtra la dotation des dits concours. Ces cinq mille ou dix mille francs ne seront pas divisés en prix moindres de mille cinq cents francs. Leur nom sera : *Prix de l'Académie*.

Les auteurs ne poseront pas eux-mêmes leur candidature et ne devront pas envoyer leurs ouvrages.

GRAND PRIX BROQUETTE-GONIN (10 000 fr.)

Ce prix de *dix mille francs*, destiné à récompenser l'auteur d'un ouvrage philosophique, politique ou littéraire, jugé susceptible d'inspirer l'amour du vrai, du beau et du bien, sera décerné annuellement.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être déposés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1918.

PRIX SAINT-CRICQ THEIS (3 000 fr.)

Ce prix *unique et non divisible* de trois mille francs sera attribué tous les trois ans à un ouvrage de poésie spiritualiste, morale, patriotique, dramatique ou autre. Il sera décerné en 1921.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être déposés, au nombre de *cinq exemplaires*, avant le 31 décembre 1920.

PRIX DODO (800 fr.)

Ces prix annuels, de six cents et de deux cents francs, sont destinés à récompenser des actes de vertu ou de courage, ou bien des ouvrages traitant d'économie politique, de socialisme pratique, en tout cas utiles à la religion, à la morale et aux bonnes mœurs, au choix de l'Académie, qui pourra réunir plusieurs prix en un seul.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au nombre de cinq exemplaires, avant le 31 décembre 1918.

PRIX J.-J. WEISS (1 000 fr.)

Ce prix biennal sera attribué à un ouvrage en prose, du plus pur style classique, traitant soit de voyages, soit de littérature ou de critique littéraire ou dramatique ou théâtrale, ou encore de politique. Ce prix ne devra pas être partagé. Il sera décerné en 1919.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au nombre de cinq exemplaires, avant le 31 décembre 1918.

PRIX DE LA LANGUE FRANÇAISE (10 000 fr.)

Dans sa séance du 2 avril 1914, l'Académie a décidé l'institution d'un prix annuel de dix mille francs pour reconnaître les services rendus au dehors à la langue française.

Ce prix pourra être attribué en totalité ou réparti, s'il y a lieu, en un prix de *cing mille francs*, deux prix de *deux mille francs* et en médailles.

Les candidatures doivent être adressées au Secrétariat de l'Institut.

PRIX PAUL HERVIEU

Ce prix biennal sera décerné, *sans partage*, en 1920, à l'auteur d'une pièce de haute littérature représentée en dehors des théâtres réguliers et productifs.

PRIX DE VERTU

FONDATION MONTYON (19 000 fr.)

Ce prix, fondé en faveur d'un *Français* pauvre qui aura fait l'action la plus vertueuse, est distribué annuellement par l'Académie.

L'action vertueuse doit s'être prolongée jusque dans le cours des *deux années précédentes*.

Tous les départements de la France sont admis à concourir.

FONDATION SOURIAU (1 000 fr.)

Cette fondation est destinée « à *décerner chaque année un prix de vertu de la même nature que ceux fondés par M. de Montyon* ».

FONDATION MARIE LASNE (1 800 fr.)

Cette fondation est destinée à décerner chaque année six médailles, de *trois cents francs* chacune, « *de préférence aux plus pauvres et, autant que possible, à ceux qui auront donné de bons exemples de piété filiale* ».

FONDATION HONORÉ DE SUSSY (20 000 fr.)

Ce prix triennal est destiné à *récompenser de bonnes actions*; il sera décerné en 1919.

FONDATION GÉMOND (500 fr.)

Ce prix annuel est destiné à *récompenser des actes de courage, de dévouement et de sauvetage*.

FONDATION LAUSSAT (350 fr.)

Ce prix annuel « *est destiné, comme le prix Montyon, à récompenser des actes de dévouement et de courage* ».

FONDATION LELEVAIN (1 500 fr.)

Cette fondation est destinée à décerner chaque année un prix de *vertu, sagesse et probité* à UNE PERSONNE DE PARIS.

PRIX ANONYME FONDÉ PAR UNE PERSONNE CHARITABLE (1 000 fr.)

Ce prix annuel « *est destiné à récompenser, comme le font depuis longtemps les fondations MONTYON, SOURIAU, GÉMOND ET AUTRES, les actes de vertu, de dévouement et de courage* ».

FONDATION CAMILLE FAVRE (13 500 fr.)

Cette fondation est destinée à décerner annuellement des médailles, de *cinq cents francs* chacune, à ceux qui auront donné de bons exemples de *piété filiale*.

FONDATION LETELLIER (400 fr.)

Ce prix annuel est destiné à récompenser *celui qui aura fourni de véritables preuves de son dévouement et de sa piété filiale*.

FONDATION LANGE (6 500 fr.)

Cette fondation est destinée à décerner annuellement autant de prix de *mille francs* qu'il sera possible.

Ces prix, destinés à récompenser les actions vertueuses les plus méritoires, seront décernés à *des personnes de nationalité française*.

FONDATION BUISSON (3 500 fr.)

Cette fondation est destinée à *augmenter* chaque année le nombre ou l'importance des prix de vertu.

FONDATION ÉMILE ROBIN (1000 fr.)

Cette fondation est destinée à récompenser, chaque année, un enfant qui, *par le seul fait de son travail, aura soutenu ses père et mère, ou seulement son père ou sa mère, dénués de toute ressource.*

FONDATION PELTIER, de Lamballe (300 fr.)

Cette fondation est destinée à décerner annuellement un prix de vertu à *une femme ou à un homme né dans le département des Côtes-du-Nord et y demeurant.*

FONDATION BAUSA-GESSIOME (2500 fr.)

Ce prix triennal, destiné à récompenser de bonnes actions, sera décerné en 1921.

FONDATION LOUISE BOUTIGNY (500 fr.)

Ce prix annuel est destiné à récompenser *un ménage légitime, frappé par des revers de fortune, ou un ménage d'ouvriers rangés.*

FONDATION GOUILLY-DUJARDIN (400 fr.)

Ce prix biennal sera décerné, en 1920, à une personne pauvre ayant donné les meilleurs exemples de piété filiale.

PRIX REINE-POUX (800 fr.)

Ce prix triennal sera décerné, en 1921, à *une jeune fille de Paris* qui, par son travail, sa sagesse et sa probité, aura soutenu son père et sa mère infirmes ou malades, ou seulement l'un d'eux.

FONDATION LOUISE VARAT-LAROUSSE (4 500 fr.)

Ce prix annuel sera décerné à une ou plusieurs personnes du *sexe féminin* qui auront été signalées à l'Académie *pour leurs vertus dans les trois qualités de fille, épouse et mère.*

FONDATION PÉROU (1 000 fr.)

Ce prix annuel est destiné à décerner deux médailles de *cinq cents francs* chacune à des domestiques qui l'auront mérité par leur dévouement à leurs maîtres.

FONDATION LECOCQ-DUMESNIL (800 fr.)

Ce prix annuel sera décerné *au fils d'une famille pauvre qui aura fourni des preuves de son dévouement et de sa piété filiale en soignant sa vieille mère.*

FONDATION ÉCHALIÉ (500 fr.)

Ce prix biennal sera décerné en 1920 à la personne de l'un ou de l'autre sexe, sans distinction de culte, ayant réalisé la plus grande somme de dévouement et de sacri-

ficé pour venir en aide aux siens ou à ses semblables aux prises avec les duretés de la vie.

FONDATION SAVOURAT-THÉNARD (5 500 fr.)

Ce prix annuel sera décerné à une domestique non mariée ayant servi avec dévouement, pendant leur adversité, une famille, une dame, mais de préférence une demoiselle.

FONDATION SALOMON (300 fr.)

Ce prix annuel sera décerné à des personnes qui se seront distinguées par des actes de dévouement et de probité, et choisies de préférence à Saint-Omer et dans le département du Pas-de-Calais.

FONDATION GABIOU-CHARRON (500 fr.)

Ce prix annuel sera donné à une femme pauvre qui aura mérité cette récompense par un acte de dévouement ou de courage.

PRIX AGEMOGLU (1 800 fr.)

Ce prix annuel est destiné à récompenser de bonnes actions.

PRIX PILLIOT (300 fr.)

Ce prix annuel est destiné à récompenser le fils ou la belle-fille qui aura montré le plus de dévouement à ses parents.

PRIX CHARLES BLOUET (800 fr.)

Ce prix annuel est destiné à décerner deux médailles, de *quatre cents francs* chacune, pour l'encouragement au bien.

PRIX GRIFFAND (800 fr.)

Ce prix annuel est destiné à récompenser les dévouements envers les vieillards abandonnés et les orphelins.

PRIX GÉNIN (400 fr.)

Ce prix annuel sera décerné comme les prix Montyon.

PRIX RIGOT (3 200 fr.)

Ce prix annuel sera partagé entre une ou plusieurs œuvres humanitaires, sans distinction de religion.

PRIX MARY HYLAND (900 fr.)

Ce prix annuel est destiné à récompenser de bonnes actions.

PRIX CHARLES ET ALFRED SUDRE (700 fr.)

Ce prix biennal sera décerné, en 1919, *au plus bel exemple d'amitié et de dévouement fraternels.*

PRIX PASSEMARD (1000 fr.)

Ce prix annuel est destiné à décerner deux médailles à une jeune fille et à un jeune homme de 15 à 20 ans ayant donné les meilleurs exemples de piété filiale.

PRIX AUBRIL (500 fr.)

Ce prix annuel est destiné à récompenser de bonnes actions.

PRIX JULES FAIVRE (1000 fr.)

Ce prix annuel est destiné à décerner deux médailles à des personnes âgées de 60 ans au moins et dans une position difficile.

PRIX CONSTANTIN MAUGENET (900 fr.)

Ce prix annuel est destiné à récompenser des actes de bienfaisance et de dévouement de la nature de ceux auxquels sont décernés les prix fondés par M. de Montyon.

PRIX LIZOT (550 fr.)

Ce prix annuel est destiné à récompenser les actes de piété filiale.

PRIX ALBERT LEYSZ (400 fr.)

Ce prix annuel est destiné à récompenser des actes de bravoure, de courage ou d'héroïsme accomplis par des Lorrains, hommes ou femmes.

FONDATION ANONYME (4 500 fr.)

Cette fondation est destinée à distribuer tous les deux ans des prix de *mille francs à des demoiselles pauvres et bien élevées de naissance irrégulière, âgées de vingt à cinquante ans*. Ces prix seront décernés en 1920.

PRIX DUNAND (300 fr.)

Ce prix annuel est destiné à récompenser la bonne œuvre que l'Académie désignera.

PRIX V^o BLOUET (700 fr.)

Ce prix annuel sera décerné, par moitié, à une jeune fille et à un jeune homme d'une famille pauvre qui auront prouvé leur piété filiale en soignant avec un dévouement exceptionnel leur père ou leur mère malade ou infirme.

FONDATION PEYRARD-BEAUMANOIR (3 000 fr.)

Deux prix annuels de *quinze cents francs* chacun sont destinés à récompenser l'un le dévouement filial de personnes *âgées d'au moins trente ans*, l'autre *les vieux serviteurs âgés d'au moins soixante ans, restés chez le même maître plus de vingt années et n'ayant touché qu'une partie des gages qui leur étaient dus ou des gages très modestes*.

FONDATION ARGUT (4 000 fr.)

Cette fondation a pour objet de distribuer annuellement des récompenses aux *personnes qui se sont signalées par leur dévouement à leurs semblables.*

FONDATION BROQUETTE-GONIN (12 000 fr.)

Six prix annuels de *deux mille francs* chacun sont destinés à récompenser *les actes de vertu.*

FONDATION ALEXANDRE BROQUETTE-GONIN (8 000 fr.)

Deux prix de *quatre mille francs* chacun seront décernés tous les deux ans *aux instituteurs qui se seront fait remarquer par leur excellente conduite, par leur bienveillance et par leurs efforts pour développer chez leurs élèves l'amour du prochain et le sentiment du devoir.* Ces prix seront distribués en 1919.

PRIX LOUIS BIGOT (6 000 fr.)

Ce prix biennal de *six mille francs* sera attribué à un *homme de lettres français (de préférence à un journaliste) ayant honoré, soutenu par son travail et recueilli sous son toit ses père et mère tombés dans l'infortune.* Il sera décerné en 1921.

PRIX TREMBLAY (1 000 fr.)

Ce prix de *mille francs* sera attribué tous les deux ans à *une jeune fille de vingt à trente ans du département de Seine-et-Oise, qui aura aidé à élever ses frères et sœurs*. Il sera décerné en 1919.

FONDATION DU BARON ET DE LA BARONNE LÉOPOLD DAVILLIER
(6 000 fr.)

Cette fondation a pour objet de créer *un ou plusieurs prix annuels destinés à récompenser des actes de vertu et de dévouement*. Ces prix, de *deux mille francs au minimum*, seront décernés chaque année soit à *des particuliers, soit à des œuvres ou sociétés*.

PRIX MAGDELEINE-HERMINIE COLIN DE SERZAT
(700 fr.)

Ce prix annuel est destiné à *récompenser un enfant de cinq à quinze ans, fille ou garçon, né à Decize (Nièvre), qui se sera distingué par une action de courage, de dévouement ou, à défaut, par une conduite exemplaire et méritoire*.

PRIX SIMOND-TISSEYRE (400 fr.)

Ce prix annuel est destiné à *un ménage d'ouvriers en récompense des soins qu'il aura donnés au père ou à la mère, âgé ou infirme, de l'un des époux*.

PRIX AUGUSTINE BON (300 fr.)

Ce prix annuel est destiné à récompenser un ouvrier mécanicien appartenant au département de la Seine, et, s'il en existe, au dixième arrondissement de Paris, qui sera resté trente ans dans le même atelier.

PRIX DODO (800 fr.)

Ces prix annuels, de six cents et de deux cents francs, sont destinés à récompenser des actes de vertu ou de courage, ou bien des ouvrages traitant d'économie politique, de socialisme pratique, en tout cas utiles à la religion, à la morale et aux bonnes mœurs, au choix de l'Académie, qui pourra réunir plusieurs prix en un seul.

FONDATION NAVIER (600 fr.)

Les revenus de cette fondation seront employés annuellement par l'Académie comme elle le jugera convenable, mais de préférence à récompenser des gens de cœur qui exposent leur vie, ou toute belle action ou dévouement à ses semblables.

PRIX HIPPOLYTE PIOT (500 fr.)

Ce prix biennal sera décerné en 1920 à une femme, de préférence du département de l'Aube, qui se sera signalée par sa piété filiale.

PRIX CAMILLE CAVELAN (6 000 fr.)

Trois prix d'environ deux mille francs chacun (soit en plus, soit en moins) seront distribués annuellement, sur le modèle des prix Montyon, à des femmes mariées, célibataires ou veuves, qui auront honoré la vertu à quelque titre que ce soit. Elles seront choisies de préférence dans un milieu social où règne une certaine aisance.

FONDATION ÉTIENNE LAMY (25 000 fr.)

Le revenu de cette fondation devra être, chaque année, réparti entre des familles de paysans français et catholiques. Les familles choisies seront les plus pauvres, les plus nombreuses, les plus chrétiennes de croyances, les plus intactes de mœurs. A deux de ces familles seront donnés deux prix de dix mille francs. Dans des circonstances exceptionnelles, s'il apparaît que vingt mille francs remis à une seule famille ne risquent pas d'y introduire la paresse, mais achèveront d'y rendre meilleur un avenir déjà préparé par de l'intelligence et du travail, ces vingt mille francs pourront former un seul prix. Le surplus du revenu annuel sera réservé.

FONDATION AUDIFFRED-CAIRE (700 fr.)

Ce prix annuel sera décerné à titre de récompense ou d'encouragement, à une Société d'intérêt public, de préférence à Roanne ou dans le département de la Loire.

FONDATION ERNEST NOËL, Maire de Noyon (1000 fr.)

Ce prix triennal est destiné à récompenser *un originaire de Noyon, habitant cette ville, blessé de la guerre ou soldat ayant accompli une action d'éclat, dont la conduite privée serait digne du suffrage de l'Académie, ou, à défaut, à une modeste famille noyonnaise vertueuse, ayant de nombreux enfants, digne par ses vertus de la distinction dont elle serait l'objet.* Il sera décerné en 1920.

FONDATION PAUL LÉVYLIER (1000 fr.).

Deux prix de cinq cents francs seront décernés, tous les ans, par l'Académie exclusivement *au père et à la mère (ou à l'un d'eux) de deux familles (quelle que soit leur religion) ayant ou ayant eu quatre enfants au moins, qui se seront le plus distingués par leur dévouement à l'éducation de la famille et plus particulièrement du culte de la Patrie. A défaut de père et de mère, les prix pourront être décernés à ceux qui les auraient remplacés.* Ils seront décernés pour la première fois en 1919.

FONDATION JEAN DE NETTANCOURT-VAUBÉCOURT (600 fr.)

Cette fondation est destinée à *contribuer à l'éducation d'un enfant du sexe masculin, né dans l'ancienne province de Lorraine de parents français de race, qui aura perdu son père, de préférence à la guerre. L'attribution devra être renouvelée annuellement pour une période n'excédant pas six années et pour la durée de l'éducation seulement.*

CONDITIONS

POUR TOUS LES

CONCOURS AUX PRIX DE VERTU

Ces prix sont distribués annuellement par l'Académie. L'action doit s'être prolongée jusque dans le cours des *deux années précédentes*.

On adresse un mémoire détaillé et appuyé de pièces probantes (1) soit aux préfets des départements, soit directement au chef du Secrétariat de l'Institut.

Ce mémoire *ne doit être ni signé, ni adressé par la personne présentée*.

On a soin d'indiquer très exactement *en tête* le *nom*, les *prénoms* et la *résidence* de la personne présentée.

Les pièces doivent être parvenues, *franches de port*, au Secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre de chaque année. *Ce terme est de rigueur*.

(1) C'est-à-dire d'attestations de personnes notables.

RAPPORT
SUR
LES PRIX DE VERTU

PAR
M. DENYS COCHIN

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE

MESSIEURS,

Qui de nous a parcouru la France, comme j'ai été appelé à le faire pendant le mois de septembre dernier, sans répéter maintes fois en soi-même cette réflexion de La Bruyère : « J'approche d'une petite ville et je suis déjà sur une hauteur d'où je la découvre. Je me récrie et je dis : Quel plaisir de vivre sous un si beau ciel et dans un séjour si délicieux ! »

C'est là le compliment que mérite, presque partout ou on lui fait visite, notre admirable pays.

Le voyageur demeure ébloui quand, après un parcours rapide, il revoit en imagination les herbages normands, les plaines de la Beauce, les forêts entourant Paris d'une magnifique ceinture; la citadelle d'Auvergne, les remparts des Pyrénées et des Alpes, d'où se précipitent des eaux maintenant asservies, et utilisées; elles ne regagneront le lit des fleuves et n'iront féconder les campagnes qu'après avoir fourni à l'industrie une somme de travail et de richesse. Dans nos cités actives et riantes, l'aspect de la misère, après une guerre si longue, n'apparaissait nulle part! — Et le peuple laborieux, malgré la plus horrible épreuve, respirait toujours la vaillance, la bonne volonté, presque la gaieté. Si nous en jugeons par les monuments du passé, églises, hôtels de ville, statues, vitraux, grilles forgées, combien les villes françaises devaient être belles dès le temps de La Bruyère!

Cependant La Bruyère, moraliste amer, ajoute aussitôt :

« Je descends dans la ville où je n'ai pas couché deux nuits que je ressemble à ses habitants; j'en veux sortir. »

Cette parole morose a servi d'épigraphe, il y a plus d'un siècle, à une jolie comédie de notre confrère Picard, qui fut un ancêtre de notre confrère Labiche. Picard nous mène dans la petite ville en chaise de poste, et nous oblige à y séjourner, grâce à l'artifice scénique bien connu d'une roue brisée. Surviennent une vieille coquette, un bretteur, d'ailleurs peu convaincu, un chicaneur en quête de procès, des bavards, des médisants. Et voilà la jolie petite ville devenue déplaisante. Encore La Bruyère et Picard ne l'avaient-ils pas connue en temps d'élections!

Mais leur peinture n'est point complète. Ne vous con-

tentez pas de regarder au passage, en leur aspect extérieur, les murailles et les toits. Arrêtez-vous. Pénétrez dans les demeures. Apprenez à connaître les habitants. Vous ne trouverez pas seulement de petits défauts et des travers ridicules... Vous prendrez une meilleure opinion, par exemple, si vous parcourez les dossiers des Prix de Vertu.

Vous apprendrez que de beaux traits se sont accomplis dans la petite ville, et ont obtenu sans réserve, sans jalousie, le cordial assentiment de l'opinion publique. Toutes les âmes qui prennent part à ce concert de l'opinion publique ne sont pas sans doute des saintes âmes : il est des gens, comme a dit Boileau dans une épître,

Amis de la vertu plutôt que vertueux.

Mais le concert n'en est pas moins touchant. Vous ne direz plus alors : j'aime mieux sortir. La petite ville, avec sa rivière, ses boulevards bordés de grands arbres, ses clochers, ses vieux hôtels silencieux, et ses usines laborieuses, retrouvera un charme élégant, quand vous apprendrez que l'espèce humaine — votre famille — ne s'y montre point toujours ridicule et méchante ; et que de modestes et héroïques vertus s'y pratiquent et y persévèrent pendant de longues années. Il semble alors que, partant de quelque pauvre maison, un rayon de pure lumière éclaire et embellit toute la petite cité.

Rares exceptions ! reprendra le moraliste sévère. Et en effet, Messieurs, les prix de l'Académie ne sont pas décernés à des mérites ordinaires.

Par exemple, beaucoup de fondateurs vous ont invités

à récompenser les vertus familiales : mais vous ne donnez pas le nom de vertu à la simple exécution des devoirs d'un père envers son fils, ou des enfants envers leurs parents. Vous voulez que le dévouement familial s'étende au delà de ces bornes étroites et aille chercher des charges que n'imposaient ni la loi, ni même la nature ! Combien de pieuses femmes sont devenues de véritables mères pour des neveux abandonnés ! ou même pour des abandonnés qui ne leur étaient rien ! Élever ses enfants, c'est le devoir élémentaire. S'ils sont extrêmement nombreux, le don si généreux et si judicieux de M. Lamy vous permet d'offrir une aide légitime, un encouragement, mais non un prix de vertu.

Où commence, en ce genre, la vertu ? Où est la limite qu'elle fait franchir ? Victor Hugo nous l'a indiquée d'un mot, dans la pièce des Pauvres Gens. Vous vous souvenez : le Pêcheur rentre, battu de l'orage, des filets ruisselants sur l'épaule ; et sa femme avoue en tremblant qu'elle a recueilli les deux enfants d'une pauvre veuve, leur voisine, morte dans la journée. Le Pêcheur répond simplement :

Nous avons cinq enfants : cela va faire sept.

— Voilà la vertu. — L'exemple est digne d'admiration ; mais non point de surprise, car les attestations que vous recevez le montrent beaucoup moins rare qu'on ne pourrait croire.

Et ce qui n'existe pas chez nous — ou du moins ce qui n'ose pas se montrer — c'est la fausse sagesse qui se détournerait de pareils exemples et oserait les traiter de généreuses folies. L'égoïsme est répandu partout, mais

chez nous, il ne peut pas s'afficher. Le cynisme n'est pas accepté comme une preuve de force d'âme ; et la nécessité du dévouement ne se discute pas.

Au temps où j'étais Conseiller municipal de Paris, nous discussions un jour, en Commission, un règlement pour les mariniens de la Seine, et avions appelé les gens du métier. Un des plus considérés, né et élevé sur la rivière, devenu possesseur d'une vraie flottille de dragueurs et de péniches, était connu pour avoir offert à sa vieille mère un somptueux bateau, de trois cent mille francs. « Nous sommes devenus riches, avait-il dit, et je puis consacrer cette somme à te bien loger, à la ville ou à la campagne. » — « Mais que ferai-je, avait répondu la vieille dame, d'un hôtel ou d'un château ? Donne-moi un beau bateau, où j'achèverai mes jours près des gens avec lesquels j'ai vécu et que je pourrai quelquefois aider et consoler encore. »

Le Préfet de la Seine, ou un de ses directeurs, avait soumis entre autres à notre délibération un article à peu près ainsi conçu : « En cas d'accident et de danger les mariniens présents sont requis de se porter au secours de leurs camarades. » A ces mots, l'homme au beau bateau se leva et dit : « Je sors. Je ne suis pas venu pour entendre insulter ma corporation. » — Sa colère n'était pas feinte. Il répétait d'une voix tremblante : « On n'inscrit pas de pareilles choses dans un règlement de police. » Il avait cent fois raison, et nous biffâmes le malencontreux article.

Je me rappelle cette petite scène parce qu'elle met en lumière deux traits du caractère français : révolte généreuse chez le marinier, et manie de réglementer du côté de

l'Administration. L'esprit qui animait le premier se retrouve dans les lettres qui sollicitent des Prix de Vertu. — A la vérité l'Académie ne reçoit pas toujours des pages vraiment éloquentes comme celles que M^{me} Marguerite Aron consacre à Virginie Vallée : une vieille servante qui, après trente ans de dévouement fidèle, garda la maison de ses maîtres, aux environs de Reims bombardée, et dont le bras laborieux et inoffensif fut cruellement déchiré par l'éclat d'un obus allemand. Mais tous les témoignages sont émouvants, tant ils sont empressés et sincères.

Les signatures sont nombreuses ; toutes les professions, toutes les situations sociales se rencontrent. Le maire, le curé, l'instituteur, l'ouvrier, le négociant, le colonel, le notaire, tout le monde s'entend, tout le monde s'arrête avec respect devant la Vertu. Il nous semble, à nous lecteurs, que la scène se reproduit et que les signatures s'inscrivent devant nos yeux. Je crois qu'un graphologue, même médiocrement clairvoyant, reconnaîtrait à l'écriture les sentiments qui inspirent divers témoignages. Au bas d'une proclamation politique, les adhésions ont le plus souvent un air résigné : sauf pourtant quelques paraphes d'allure hargneuse et provocante.

Mais ce n'est ni par complaisance, ni par défi que se signent les demandes de Prix de Vertu. On croit entendre la voix, l'accent de ceux qui les donnent : « Vous voulez mon nom ? — C'est pour la respectable personne de la rue des Orfèvres ou de l'impasse du Cloître. — Ah ! bien volontiers ! Et grand merci d'avoir songé à moi. »

Comment en effet un habitant d'Autun refuserait-il

son témoignage à Mesdemoiselles Père? — Il les connaît de longue date. Ce sont maintenant de vieilles demoiselles de soixante-dix et soixante-quatorze ans. Leur père, aigri, neurasthénique, un raté, aurait dit Alphonse Daudet, s'était tiré un coup de revolver, en un jour de détresse, et avait raté son suicide, comme d'ailleurs tout ce qu'il entreprenait. Elles ont consolé, entretenu, soigné avec tant de tendresse filiale ce pauvre maniaque, qu'elles l'ont fait vivre quatre-vingt-huit ans. Leur frère ne valait pas beaucoup mieux : un magasin de chaussures, mal géré, fut fermé après faillite, bien que les sœurs eussent plus d'une fois payé des traites à l'échéance. Elles élevèrent alors les quatre enfants du frère. Comment? — Avec quelles ressources? — La tante Marie était employée chez une mercière. La tante Madeleine était devenue habile en l'art de la coiffure, et s'en allait en ville embellir, avec ses doigts de fée, les dames élégantes, qui lui donnaient un petit salaire. Jolie elle-même et d'aimable humeur, elle avait reçu et rejeté mainte proposition de mariage. Ne fallait-il pas d'abord soutenir le vieux père débile, et élever chrétiennement les enfants? — Aujourd'hui, une nièce, honorablement mariée, est venue à Autun auprès des vieilles tantes. Deux neveux sont soldats; elles vont voir l'aîné à l'hôpital : c'est un glorieux blessé. Les tantes Marie et Madeleine ont leur récompense.

Continuons un peu si vous le voulez bien, pour répondre à La Bruyère et à Picard, cette visite aux petites villes de France.

Sortons d'Autun par la porte Romaine, emportant le souvenir de Saint-Symphorien, immortel chef-d'œuvre

d'Ingres, et transportons-nous à Annecy, non pas sur les bords charmants du lac, mais dans une petite rue sombre, la rue Sainte-Claire. Là demeure une jeune servante, qui a maintenant vingt-six ans, Marie André, et, avec elle, une pauvre infirme, atteinte de rhumatisme déformant, les jambes paralysées, le cou plié et ankylosé, le menton appuyé sur la poitrine : c'est la fille des anciens patrons de Marie. Marie était entrée à treize ans chez les époux Rouby, propriétaires à Chavanod, avec onze francs de gages par mois. Et maintenant elle recueille et nourrit leur fille ! Il y eut là encore de mauvaises affaires ; maison et terre furent vendues, avec réserve de jouissance au dernier survivant. Rouby meurt bientôt ; sa femme ne survit que peu de mois. Que deviendra Léa Rouby, paralytique, défigurée, sans un liard d'héritage ? — Les parents n'avaient pas prévu que cette épave humaine pût devenir le dernier survivant. Alors Marie André l'emmena avec elle, l'installe chez elle à Annecy, lui donne un lit, invente une petite poulie pour la retourner doucement. C'est la fille de ses maîtres, de maîtres envers lesquels elle n'a d'autre obligation que d'avoir reçu, pour beaucoup de travail, onze francs par mois ! Elle pourvoit seule à l'entretien du pauvre être abandonné et oublié !

A Montluel, dans l'Ain, les habitants voient quatre fois par jour une grande demoiselle s'avancer d'un pas assuré le long des rues, portant dans ses bras un gros garçon de treize ans. C'est M^{lle} Joséphine Berthod. Son neveu est paralytique de naissance. Elle a pris chez elle Henri Perron, tout petit et infirme. Avec des soins infinis, elle a voulu le faire vivre : semblable à celle que Hugo a

appelée : « Ma mère obstinée ». Et maintenant ne faut-il pas que cet enfant s'instruise? Elle le prend dans ses bras et le porte à l'école!

Vous parlerai-je de Hortense Boivin, née en 1891, à Mervans (Saône-et-Loire), et aînée de douze enfants? Son père meurt en 1912, sa mère en mars 1914; et quelques mois après le grand frère de vingt et un ans, François, part pour la guerre. Il était, pour Hortense, le dernier soutien. Elle ne se décourage pas, et gouverne à elle seule la maison et les dix enfants qui y demeurent avec elle.

M^{lle} Langlois, de Boulogne-sur-Seine, ouvrière de l'usine Renault, donne le même exemple admirable : elle a un frère gravement blessé; un autre frère, mobilisé, laisse derrière lui une femme et six enfants; sur elle seule retombe toute la charge de l'entretien de la vieille mère, et elle trouve encore moyen fort souvent de venir en aide à ses belles-sœurs.

De même à Ajaccio, rue du Capitaine-Levrilli, Virginie Renucci, depuis l'âge de treize ou quatorze ans (elle en a maintenant cinquante-trois) a travaillé pour sa mère veuve, pour ses six frères et sœurs; et elle a repris à sa charge — quand l'âge mûr fut venu, et que la tâche paraissait achevée — son frère tuberculeux et une sœur infirme.

A Limours, près de la vallée de Chevreuse, une brave petite fille de douze ans, Georgette Marigot, ayant perdu sa mère, a entrepris d'élever huit frères et sœurs et a réussi dans sa tâche pendant que son père, cantonnier, cassait des pierres sur les chemins.

Messieurs, mon éminent confrère et ami, M. Lavisse,

vous disait dans le dernier rapport : « Notre palmarès nommera les lauréats des prix individuels. Je regrette de ne pouvoir proclamer ici leurs noms, ni les louer comme le voudraient la justice et les émotions que j'ai ressenties à la lecture des témoignages mérités par leurs vertus; je dois me hâter vers des œuvres considérables que l'Académie a récompensées. »

Je suis, vous le voyez, une méthode contraire, et j'ai, cette fois, appelé votre attention sur les prix individuels. Il est deux œuvres cependant que je ne puis passer sous silence et laisser simplement inscrire à notre palmarès.

D'abord les Nouvelles du Soldat. Pardonnez-moi de réserver à cette belle œuvre un souvenir et une marque d'intérêt personnels. A la fin de septembre 1914, au groupe des Députés de la Seine, qui se réunissait tous les jours, et que j'avais l'honneur de présider, chacun de nous recevait de nombreuses lettres peu lisibles, confuses, et ayant été souvent mouillées de larmes; lettres de mères, d'épouses, de sœurs, inquiètes du sort d'un soldat. Notre seule ressource était d'écrire à Bordeaux où le service des renseignements avait été transporté comme les autres. Nous eûmes l'idée de mettre en commun cette émouvante correspondance et de commencer un classement. Des amis dévoués se chargèrent du travail; un bureau fut bientôt constitué, où se rencontraient des socialistes et des conservateurs, des catholiques et des protestants, et aux dépenses duquel contribua un don de la colonie arménienne : l'Union sacrée la plus parfaite régnait à l'effet d'obtenir des « Nouvelles du Soldat ». Bientôt cette agence bénévole ne se contenta pas de

transmettre la correspondance à Bordeaux; elle entreprit des recherches pour son compte, procéda avec tant d'ordre et de méthode et de succès qu'elle obtint du Ministère de la Guerre non seulement des remerciements et des éloges, mais la franchise postale et la reconnaissance d'utilité publique. Les « Nouvelles du Soldat » trouvèrent de précieux collaborateurs parmi les pères et mères de soldats. En ce nombre, ont figuré plusieurs de nos confrères. Le dévoué président de l'œuvre, M. Toussaint, grâce à son infatigable persévérance et à sa sagacité d'ancien magistrat, aura pu éclairer, aider de nombreuses familles; quelquefois même il aura eu la joie de les rassurer!

Je vous dirai aussi quelques mots d'une belle œuvre parisienne. C'est le syndicat des employés du commerce et de l'industrie, dont le siège social est établi, 5, rue Cadet. En 1887, dix-sept jeunes employés se réunissaient chez le frère Hieron, des écoles chrétiennes, rue des Petits-Carreaux, et se groupaient, sous le régime nouveau de la loi du 21 mars 1884, pour défendre leurs intérêts professionnels et améliorer leur sort. Le progrès fut rapide: un bureau de placement, une société coopérative, une caisse de prêts gratuits, apportèrent l'aide matérielle; le développement intellectuel fut assuré par des cours du soir, une commission d'études économiques, des conférences nombreuses et brillantes, présidées par nos confrères MM. Fagniez, Joly, Lacour-Gayet, Le Châtelier; par MM. l'amiral Bienaimé, Denais, Charles Roux, l'amiral Bayle. A la veille de la guerre, le 18 juillet 1914, le syndicat achetait, pour y établir ses services, moyen-

nant 410 000 francs, la maison de la rue Cadet. C'est vous dire qu'il avait prospéré. Voulez-vous savoir s'il était patriote? Ouvrez le Livre d'or du syndicat au 15 avril 1918 : vous trouverez 546 morts au champ d'honneur et 244 blessés.

Telle est l'œuvre à laquelle l'Académie a décerné un des prix Broquette-Gonin.

Je reviens encore pour quelques instants aux prix accordés aux mérites individuels. Je ne vous avais parlé que des récompenses obtenues par les vertus familiales. Ce ne sont pas les seules récompenses que l'Académie ait à décerner.

Voici, par exemple, une attestation venue de Marseille, revêtue de centaines de signatures, et où je lis cette phrase : « Notre candidat est un de ces hommes de plus en plus rares à notre époque, qui se jouent de leur existence propre pour sauver celle de leurs semblables. »

Victor Hugo a célébré, en des vers superbes, ces redresseurs de torts, ces protecteurs du faible qui, autrefois, couraient le monde, vêtus d'une armure et la lance au poing.

. Eviradnus,
Vieux, commence à sentir le poids des ans chenus.
Mais c'est toujours celui qu'entre tous on renomme,
Le preux que nul n'a vu de son sang économe ;
Chasseur du crime, il est nuit et jour à l'affût.

Ne croyez-vous pas qu'avec tous les changements que comporte notre époque civilisée, l'esprit de ces chevaliers errants revit en un homme tel que Josué Ange

Mossé? Celui-là ne fut jamais « de son sang économe » et a toujours été à l'affût des périls à courir pour aider son prochain. Les sauvetages qu'il a opérés se comptent par centaines. Il a commencé tout petit, à douze ans, se jetant à la mer pour repêcher un jeune camarade. Il a arrêté des chevaux emportés; il a aidé la police à s'emparer d'un bandit; vingt fois, il est entré dans des maisons en flammes et a rapporté des femmes et des enfants dans ses bras. Il a été souvent et gravement blessé, notamment par un ours échappé d'une ménagerie. Victor Hugo achève le portrait de son chevalier errant en ce vers :

Il écoute partout si l'on crie : Au secours!

N'est-ce pas la devise qui convient à toute la vie de Ange Mossé? Vous le jugerez digne assurément du prix que l'Académie ajoute à ses nombreuses médailles de sauvetage.

Roger Vanier ne porte qu'une médaille : mais c'est la Médaille militaire. Petit et chétif, il était attaché dans le Midi au service auxiliaire. Envoyé au front, à force d'instance, il a trouvé moyen de se distinguer, ce qui n'était pas facile entre tant de camarades vaillants et dévoués. Ne s'est-il pas avisé un jour de ramper jusqu'aux tranchées allemandes et d'y sauter en brandissant son brassard de la Croix-Rouge? Il voulait obtenir quelques heures de répit pour enterrer les morts : ce que les Allemands, stupéfaits de son audace, accordèrent.

Un autre jour, au contraire, il jette son brassard, bondit hors de la tranchée en criant : « En avant! » et

marche à l'ennemi avec ses camarades en armes : il fut blessé ce jour-là. On le retrouve partout, dans les plus terribles batailles, à Moronvilliers, à Perthes-les-Hurlus, devant Verdun, allant ramasser les blessés sous les bombardements et les rafales des mitrailleuses et obtenant les plus chauds éloges de ses chefs.

Je rends hommage, bien volontiers, à de si brillants mérites. Mais je ne voudrais pas passer sous silence le mérite modeste d'un respectable ouvrier mécanicien, M. Joseph Bellier. Il a soixante-dix-huit ans ; il vient de perdre la vue. Sans cela ses mains encore fermes et habiles eussent continué le travail auquel il se livrait, sans un jour de discussion ou de dégoût, dans la même maison, depuis trente-neuf ans !

J'aurais encore mal fait mon choix parmi les portraits que j'avais à vous présenter si je ne vous faisais connaître M^{me} Bizolon.

M^{me} Bizolon est une cordonnière lyonnaise, restée veuve toute jeune, avec un fils, il y a vingt-quatre ans. Elle a travaillé ferme pour élever et instruire ce fils, et l'a vu, dès le premier jour, partir pour la guerre. Dès qu'elle a été seule, elle n'a eu qu'une pensée : aider, encourager les soldats : non pas tels ou tels filleuls, choisis et connus. Mais tous les soldats qui passent — car tous lui rappellent son fils. Elle imagine d'aller à la gare de Perrache, au passage des trains, et de leur apporter son propre déjeuner. Peu à peu elle intéresse des voisins à sa bonne œuvre, et obtient quelques concours. On la voit alors arriver avec de grands arrosoirs pleins de café chaud et de chocolat. Cela se passait vers cinq heures du

matin; et elle se levait à trois heures, de façon à ménager à ses petits (c'est le nom qu'elle leur donnait) une bonne surprise, en ce moment mélancolique qui suit une mauvaise et froide nuit, sans beaucoup de sommeil.

Elle ne manqua qu'une seule fois à cette pieuse obligation qu'elle s'était imposée. Ce fut le jour où elle apprit la mort de son fils, tué à l'ennemi. Dès le lendemain elle revenait à son poste.

Messieurs, vous approuverez, j'en suis sûr, la récompense accordée par l'Académie à M^{me} Bizolon, et à son œuvre : Le Déjeuner du soldat. La demande est appuyée par beaucoup de notables Lyonnais, à la tête desquels figure M. le maire Herriot.

J'ai gardé, pour terminer ma liste, la petite notice consacrée à Augustine Rousseau. Celle-ci mérite en effet une mention spéciale, ne fût-ce que parce qu'elle est née à Montyon, et qu'elle habite ce village perché sur une colline, près de la route qui va de Meaux à Ermenonville, village dont le premier fondateur des prix de vertu a illustré le nom.

Augustine Rousseau perd sa mère peu de jours après la naissance d'un neuvième petit frère. Le père, désolé, découragé, se met à boire. Il n'a pas à aller loin : il est épicier-cabaretier. Le commerce, comme on le pense, périclite. La maladie et la misère menacent. Augustine se livre à une tâche surhumaine; elle met le bébé en nourrice, envoie les autres enfants à l'école. Puis — entreprise plus difficile — elle persuade son père d'aller travailler aux champs, loin de ses litres d'alcool. Elle se met elle-

même au comptoir. Elle augmente sa clientèle; elle imagine une distribution de journaux à domicile. Les années passent; le canon de la guerre tonne parfois bien près de son village et de sa petite boutique. Rien ne la trouble. Et par bonne fortune, elle réussit. Le père est plus sage, les enfants s'élèvent, les affaires vont bien. Est-ce là une raison qui doive détourner d'elle votre attention bienveillante? — Non, certes. M. de Montyon, dont l'ombre doit veiller encore sur ce village, et sur Augustine Rousseau, ne vous approuverait pas : car il voulait que la vertu obtînt, même en ce monde, une récompense.

En tous ces récits d'actions vertueuses, le théâtre change et les circonstances aussi. Nous rencontrons des races différentes, et des éducations aussi fort différentes. Il est probable que les caractères ont peu de traits communs; si je connaissais ces personnes je pourrais essayer de vous les peindre, et les portraits sans doute n'auraient entre eux aucune analogie. Mais sachant d'elles seulement ce qu'on m'a raconté, je ne puis mettre, dans mes récits, aucune variété. Car la vertu est monotone; elle peut avoir l'accent flamand, parisien ou provençal, mais elle tient partout le même langage. Il n'y a qu'une manière de se donner sans retour.

Quels sont les signes invariables auxquels se reconnaît la vertu? — J'ai voulu consulter les philosophes du XVIII^e siècle, contemporains ou maîtres de M. de Montyon, et qui ont tant disserté sur ce sujet. Ils confondent le plus souvent la vertu avec le bonheur. Ils ont tort : elle peut le procurer, mais elle ne le cherche pas!

La Mettrie, par exemple, oppose Zénon et Sénèque à

Épicure. « Vivre tranquille, sans ambition... N'être troublé par aucune passion ou plutôt n'en point avoir... N'avoir ni craintes, ni frayeurs — se dépouiller de toute inquiétude; mépriser la vie même. » Il décrit ce genre de félicité; et il s'empresse de nous assurer qu'il n'en veut point pour lui-même. « Que nous serons antistoïciens, s'écrie-t-il. Ces philosophes sont sévères, tristes, durs. Nous serons doux, gais, complaisants... Ils se montrent inaccessibles au plaisir et à la douleur, nous nous ferons gloire de sentir l'un et l'autre. Tout âmes, ils font abstraction de leurs corps; tout corps nous ferons abstraction de notre âme! »

S'étant dévouées corps et âmes, les personnes que nous venons de louer n'appartiennent ni à l'école de Sénèque, ni à celle de La Mettrie. S'aguerrir contre les revers, ou se plonger dans les jouissances sont deux moyens opposés d'assurer sa propre prospérité : à cela elles n'ont pas songé un instant. Elles n'ont pensé qu'à aider leurs semblables, étant animées de ce sentiment sublime qu'on désigne maintenant sous le nom d'altruisme, et qu'en bien meilleur français, on appelait charité autrefois.

De nos jours, beaucoup d'esprits sont portés à attribuer à des penchants héréditaires une puissance coercitive sur notre conduite en ce monde. Le mérite personnel, ou la faute de l'individu seraient singulièrement atténués, d'après eux, et toujours partagés entre celui-ci et ses ancêtres. Sa volonté serait restée emmaillotée dans des liens héréditaires, orientée à l'insu de lui-même, dans un sens déterminé par d'autres volontés depuis longtemps éteintes et qui, néanmoins, dans son âme, auraient survécu.

Un ancêtre oublié pourrait ressusciter sous notre figure, s'emparer de nous, reparaître en nous. La vieille superstition des revenants revêt une forme nouvelle : nous serions nous-mêmes des revenants, nous serions les ombres de nos grands-parents. Notre illustre et si aimé et regretté confrère Eugène Melchior de Vogüé avait défendu cette thèse, à mes yeux paradoxale, dans son beau roman, *Les Morts qui parlent*. Sa puissante imagination avait aperçu, au Palais-Bourbon, derrière les députés, les fantômes de leurs divers ascendants. Un malentendu a toujours régné entre lui et la Chambre. Je n'ai jamais aperçu, quant à moi, aucun fantôme derrière les députés, mes collègues ; mais seulement les figures très réelles de leurs électeurs.

La littérature contemporaine a fait un vrai abus de ce mot : tendances ancestrales ! Elle l'emploie le plus souvent à propos d'une explosion de barbarie et de férocité, et au détriment des arrière-grands-parents.

Un autre vocable tout à fait contradictoire, et d'un emploi aussi fréquent, est plus bienveillant pour ceux-ci et plus désobligeant pour les contemporains ; c'est celui de dégénéré. Ce qualificatif est attribué avec une grande facilité par les médecins philosophes à leurs semblables.

Le Dr Max Nordau a consacré un livre aux dégénérés. Il paraît que nous en rencontrons partout, et là même où nous nous y attendons le moins. Par quel diagnostic le docteur arrive-t-il à les reconnaître ? — Il imagine par exemple que Goethe et Schopenhauer aient pu vivre sans génie et n'aient rien écrit. Le premier demeurerait un aimable homme, bon voisin ; le second ne serait plus

qu'un être insupportable. Schopenhauer était donc un dégénéré. Quelle puérole supposition! — Gœthe et Schopenhauer sans génie n'existent plus, ni l'un ni l'autre! Et que nous importe que Schopenhauer, qui a ajouté une part à la somme des pensées de l'humanité, ait vécu maladif et d'humeur maussade?

Un autre savant a décrété qu'un homme peut être vigoureux de corps, doué de grandes qualités d'esprit et même de cœur, et néanmoins dégénéré. Pourquoi dégénéré? — Parce qu'il porte un signe physique déclaré signe de dégénérescence par l'oracle médical, sans autre explication. Tel est le prognathisme, disposition de la mâchoire inférieure, qui existait chez Dante, si le profil peint par Giotto, sur le mur du Bargello de Florence, est véritable!

L'auteur publie, à l'appui de sa thèse, des portraits d'illustres familles, prognathes de père en fils, depuis des siècles, depuis les croisades, depuis le premier fondateur de la race; familles dégénérées, d'après cela, avant même de s'être fait connaître! Il doit y avoir parmi nos Prix de vertu des prognathes: cela ne leur ôte rien de mon estime. L'observation est la grande ressource de la science; mais à elle seule et sans un peu de raisonnement, l'observation ne suffit pas. « L'ignorance de la Logique apprête des erreurs au médecin, et les lui fait avaler à longs traits », a écrit La Mettrie, qui cependant était médecin (1).

« Le médecin, dit-il encore, se contente de ses obser-

(1) *L'Homme plus que machine*, page 1.

vations, le métaphysicien de ses raisonnements : ils se méprisent l'un l'autre au lieu de s'estimer. L'amour-propre s'en mêle et la vérité s'éclipse. »

Aux uns et aux autres, nous pouvons apporter aujourd'hui de nombreux exemples contraires à la toute-puissance de l'atavisme.

Les prix de vertu nous montrent sans cesse des enfants sublimes, nés de parents ivrognes et débauchés. M^{lles} Père ou Augustine Rousseau ne tenaient point assurément de leurs auteurs leur merveilleux esprit de conduite. Il en est du génie comme de la vertu : ce ne sont pas des produits de sélection comme la vitesse chez les chevaux, l'odorat chez les chiens, le poids musculaire chez les bœufs. Le père de William Shakespeare était un petit gentilhomme campagnard, ne connaissant d'autre joie que de galoper dans la plaine, à la poursuite des lièvres.

Il y a des traditions d'honneur dans les familles, mais il n'y a point de tendances fatales. L'influence des aïeux agit sur les descendants comme le ferait un conseil qu'ils peuvent librement recevoir, ou repousser. Elle est présente à leur mémoire; elle s'exerce sur leur esprit; elle ne se transmet pas dans leur sang.

Atavisme, tendances ancestrales! Si vous adoptez ces hypothèses, une puissance héréditaire et mystérieuse vous semblera provoquer et diriger toutes les résolutions d'un vivant. Un penchant sera substitué à la volonté, substitué à l'homme. Une part trop grande sera accordée à la fatalité; une part beaucoup trop étroite à la liberté.

Les grands spectacles que l'humanité nous offre aujourd'hui ne sont-ils pas contraires à ces doctrines fatalistes?

Voyez cette noble armée américaine qui est venue apporter son concours à notre victoire. La nation qui nous l'envoie a été unanime à embrasser notre cause. Mais d'où provient, chez elle, cette unanimité? Qui l'a créée? Chez tous ces combattants, la raison a clairement compris que nous défendions la justice. La volonté, par suite, a embrassé notre cause; et cette adhésion raisonnée et libre en est pour nous plus précieuse. Que de divergences au contraire se seraient produites, si, dans cette généreuse et jeune nation, les tendances ancestrales avaient exercé une action décisive; si, suivant l'expression d'Eugène Melchior de Vogüé, les morts avaient parlé!

Les innombrables exemples de vertu militaire qui se sont déployés chez nous ne doivent-ils pas nous inspirer de semblables réflexions? Cette vertu — prise dans le sens du mot latin — s'est donné carrière pendant plus de quatre ans de luttes acharnées, sur un très petit morceau du territoire de la patrie, défendu et reconquis pied à pied par une armée qui est toute la nation. Les historiens, les philosophes iront-ils chercher, à travers ce glorieux déploiement de vertu militaire, des exemples d'atavisme, des résultats d'hérédité et d'éducation?

Une sélection avait été certainement pratiquée à cet effet pendant longtemps dans l'ancienne société française. Les armées d'autrefois se recrutaient dans des races militaires, dont les enfants depuis des siècles avaient été élevés pour la profession des armes. En d'autres familles, familles d'avocats, de magistrats, d'échevins des villes, cette profession avec sa gloire et ses hasards était totalement inconnue; de génération en génération, leurs

filis avaient été élevés en vue d'autres devoirs. La séparation en était venue à ce point que certaines préventions finissaient par s'élever entre le civil et le militaire.

Et que voyons-nous? — Les civils survivants ont accompli presque cinq ans de guerre continue : plus que n'avaient fourni le plus souvent, en toute leur carrière, les plus déterminés militaires. Toutes les familles sont en deuil, quelle que soit leur origine, car toutes ont été noblement représentées sur le champ de bataille. Il n'y a plus de gens de guerre aujourd'hui : la Patrie appelle le peuple entier pour la défendre; et sa voix suffit à éveiller dans toutes les âmes le sentiment guerrier. Héritaire ou non, la même vaillance a brillé partout. Ceux que leurs traditions destinaient à la guerre ont été dignes de leurs aïeux. Mais les autres, les soldats d'hier, dépourvus de tout atavisme militaire, ont été pour les premiers des émules et des égaux. Les plus pacifiques retraites, les prétoires des tribunaux, les études des notaires, les cabinets des avocats, les comptoirs des négociants, les chaires et les laboratoires des professeurs, que dis-je, les cellules des religieux, et les stalles du chœur des églises, ont envoyé à la grande bataille des héros. Toutes les professions, toutes les éducations, toutes les traditions étaient confondues. Combien d'officiers sont tombés, qui non seulement furent intrépides, mais surent aussi se montrer juges intelligents du terrain et du moment, et irrésistibles entraîneurs d'hommes, et qui cependant étaient les premiers de leur race qui eussent porté l'épée! Éloignons, quand nous voulons estimer à son prix la valeur d'un homme et les qualités de notre espèce, éloignons ces

influences mystérieuses supposées assez puissantes pour contraindre une âme, et desquelles cependant cette âme n'aurait pas conscience ! Quand un être humain sacrifie, pendant de longues années, son bonheur immédiat à l'intérêt de ses semblables, comme le font les respectables personnes dont j'ai cité les exemples, ou bien quand, par une prompte et sublime décision, il offre sa vie à son pays, il n'obéit pas à d'obscurs instincts, il n'est pas le jouet d'inconscientes tendances, il ne cède pas à un entraînement irréfléchi. Non, non, il accomplit un acte libre et parfaitement raisonnable ; sa raison lui montre le chemin et accepte le sacrifice. Ce qui est grand et digne de l'homme, c'est que son courage puisse s'élever alors à la hauteur de sa raison.

Il est une objection qui peut m'être opposée et que je ne redoute pas : n'assistons-nous pas à une guerre de races ? — Je ne le crois pas du tout. C'est une guerre d'idées. Je ne puis en quelques paroles indiquer même les différences profondes qui nous séparent de nos ennemis ; j'espère ne pas mourir sans les avoir étudiées et exposées dans un livre. Je rappelle seulement la stupéfaction provoquée chez nous par le manifeste des savants allemands, dont quelques-uns étaient nos confrères : nous ne nous étions pas crus si loin les uns des autres. M. le Doyen de la Faculté de Droit de Toulouse vient de résumer ces divergences radicales dans un article des plus remarquables auquel il a donné pour titre : « Le Droit naturel et l'Allemagne » (1).

(1) Maurice HAURIU. — *Le Correspondant*, 25 septembre 1918.

« Selon les docteurs d'outre-Rhin, écrit M. Maurice Hauriou, il n'y a pas de droit naturel universel et immuable, dont l'idéal doit être commun à tous les hommes; il n'y a que des droits nationaux... et spécialement un droit national allemand. Le droit s'identifie avec la force, dont il n'est qu'un aspect. Il n'y a point d'individualisme, parce que la Société et l'État ne sont pas de simples moyens au service de l'Individu, mais des super-organismes ayant leur fin en soi: c'est l'individu qui est fait pour eux. Il n'y a pas de liberté au sens d'un droit propre de l'individu qui serait opposable à l'État, l'individu participe à la puissance de l'État, il n'a pas besoin d'autre bénéfice ni d'autre charte. »

L'éminent Doyen de la Faculté de Toulouse nous montre par des citations, à quels excès se livra la pensée des juristes de la période bismarckienne, lorsque les démonstrations de Hegel et les victoires de Moltke eurent achevé la transformation de l'État en une divinité barbare, en un Baal allemand. « Le Droit est la politique de la force. Les droits sont des intérêts juridiquement protégés » : telles sont les maximes favorites du célèbre professeur Jehrings. Il enseigne encore que « l'absence de force est le péché mortel de l'État, celui que la Société ne pardonne ni ne supporte ». Il ne croyait pas l'État allemand si près de succomber dans ce péché mortel! Et enfin il déclare « que le droit est conditionné par l'État : c'est là le grand progrès sur le droit naturel ».

Messieurs, lorsque sur un peuple de pareilles idées se sont abattues en pluie d'orage, nous avons peine à reconnaître parmi ce peuple nos semblables. Ce qui sépare les

hommes les uns des autres, c'est ce qu'ils pensent et ce qu'ils veulent; mais ce n'est pas une lignée civile ou militaire, ni des tendances ancestrales, ni quelques traits ou même la couleur de leur visage.

Vous eussiez reconnu les vôtres parmi tous les êtres souffrants, fussent-ils africains ou hindous, respectables et charitables personnes dont les actes de vertu ont été signalés à l'Académie. Mais vos âmes généreuses eussent été confondues de surprise et d'indignation si quelque professeur de l'école de Jehring était venu enseigner devant vous qu'il n'y a pas de bien ni de mal, point d'idéal moral, hors les règlements et les besoins de l'État, et que le droit n'est qu'un aspect de la force. La petite ville française se fût révoltée; elle eût refusé d'entendre de si abominables leçons; elle qui avec tant d'empressement a rendu hommage à votre vertu! Car les lois et les règlements peuvent protéger la vertu, mais ne la font point éclore; la vertu s'inquiète peu du Droit, ne réclamant rien pour elle-même; et elle n'éprouve devant la Force, ni respect, ni crainte.

Elle est le Bien, et suivant Diderot, grand critique d'art, elle est aussi le Beau. Laissez-moi, pour effacer dans votre mémoire le mauvais souvenir de Jehring, vous lire quelques lignes consacrées par Diderot à la beauté de Vertu.

« Dans toute créature capable de se former des notions exactes des choses, a écrit Diderot (1), cette écorce des êtres dont les sens sont frappés n'est pas l'unique objet

(1) *Essai sur le Mérite et la Vertu*, p. 24 et 29.

de ses affections... Les figures, les proportions, les mouvements et les couleurs des objets sensibles ne sont pas plutôt exposés à nos yeux qu'il résulte de l'arrangement et de l'économie de leurs parties une beauté qui nous récréé ou une difformité qui nous choque. Tel est aussi sur les esprits l'effet de la conduite et des actions humaines... L'entendement a ses yeux et les esprits entre eux se prêtent l'oreille. Ils aperçoivent des proportions; ils sont sensibles à des accords; ils mesurent pour ainsi dire les sentiments et les pensées. En un mot ils ont leur critique à qui rien n'échappe. Les sens ne sont ni plus réellement ni plus vivement frappés soit par les nombres de la Musique, soit par les proportions et les formes des êtres corporels, que les esprits par la connaissance et le détail des affections. Ils distinguent dans les caractères douceur et dureté; ils y démêlent l'agréable et le dégoûtant, la dissonance et l'harmonie; en un mot ils y discernent laideur et beauté : laideur qui va jusqu'à exciter leur mépris et leur aversion, beauté qui les transporte quelquefois d'admiration et les tient en extase. Devant tout homme qui pèse mûrement les choses, ce serait une affectation puérile de nier qu'il y ait dans les êtres moraux, ainsi que dans les objets corporels, un vrai beau, un beau essentiel, un sublime réel! »

Ce sentiment d'admiration si éloquemment exprimé par le philosophe français se manifeste dans tous les témoignages dont je viens d'avoir la charge et l'honneur de rendre compte à l'Académie. Ces témoignages sont, comme je le faisais observer, de provenances très diverses et sont unanimes, au point de devenir monotones. Le vrai

beau, le beau essentiel, le sublime réel, est discerné et admiré partout.

A travers toutes les contrées si variées entre elles de notre France, océan des capitales, ou gai ruisseau des petites sous-préfectures, villages silencieux aperçus dans le lointain des grandes plaines, ombre des vallées profondes, ou rivage tumultueux de la mer, des témoins de toute condition sociale, de toute profession, de toute opinion se sont arrêtés, pour lui rendre hommage, devant la Vertu. La vertu est toujours la même, qu'elle ait respiré l'air des plaines ou des montagnes, et qu'elle soit de descendance savoyarde, ou provençale, ou bretonne, ou flamande. Elle est souvent paysanne; elle est aussi volontiers faubourienne, et fleurit dans la fumée des usines comme dans l'air pur des champs. Elle n'est pas en effet le privilège d'une race, ni le produit exclusif d'un tempérament ou d'une culture. Elle est, pour les descendants, un exemple à suivre, s'ils le veulent, mais ne leur est pas transmise par héritage. Elle est le bien commun de l'espèce humaine, la conquête d'une volonté intelligente et libre. « Passons, écrit encore Diderot, de cette bonté pure et simple, dont toute créature sensible est capable, à la bonté raisonnée, propre à l'être pensant... à cette qualité qu'on appelle vertu et qui convient ici-bas à l'Homme seul (1). »

(1) *Essai sur le Mérite et la Vertu*, p. 26 et 28.

